

Vol 72 N° 2 2025
March-April
mars-avril

Canada's voice for academic and professional staff
La voix du personnel académique et professionnel au Canada



bulletin

Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

www.CAUT.ca



Protecting academic freedom and democracy in the U.S.
Protéger la liberté académique et la démocratie aux É.-U.

bulletin

Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview Drive, Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Tel: 613-820-2270 / comms@caut.ca

President / Président /

Peter McInnis

Executive Director / Directeur général /

David Robinson

Director of Political Action and Communications /

Directrice, actions politiques et communications /

Justine De Jaeger

Political Advisor to the Executive Director /

Conseiller politique du directeur général

Isaac Cockburn

Co-Managing Editor / Co-rédactrice et co-rédacteur en chef /

Elizabeth Berman

Mafoya Dossoumon

Advertising / Publicité /

Rosa Labocetta (ads@caut.ca)

Circulation / Diffusion /

Nicole Gagné (gagne@caut.ca)

Graphic Design / Graphisme /

Lauren Gatti-Johnston

Contributors / Contributrices et contributeurs /

George Elliott Clarke Teresa Workman

Donald Taylor Jennifer Zerke

Randi Weingarten

Editorial Board / Comité de rédaction /

Brenda Austin-Smith

Peter McInnis

Robin Whitaker

Isaac Cockburn

David Robinson

Justine De Jaeger

Yalla Sangaré

Published by /

The *CAUT Bulletin* is published 4 times per year by the Canadian Association of University Teachers. Feature content and archive at CAUT.ca. Job postings at AcademicWork.ca.

Publié par /

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université publie le *Bulletin de l'ACPPU* 4 fois par an. Les articles et rubriques du *Bulletin* de même que les archives sont accessibles sur le site ACPPU.ca. Les offres d'emploi sont publiées sur le site TravailAcademie.ca.

Average distribution / Tirage moyen / 43,500

Copyright /

Reproduction without written permission by the publisher and author is forbidden. Copyright in materials submitted to the publisher and accepted for publication remains with the author, but the publisher may choose to translate and/or reproduce them in print and electronic form. All signed articles express the view of the author(s).

Droit d'auteur /

Il est interdit de reproduire des articles sans l'autorisation de l'éditeur et de l'auteur. L'auteur conserve le droit d'auteur pour les documents soumis à l'éditeur et acceptés aux fins de publication. L'éditeur peut cependant choisir de les traduire ou de les reproduire, ou les deux, sous forme imprimée et électronique. Tous les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Member of / Membre de /

Canadian Association of Labour Media

L'Association canadienne de la presse syndicale

Printed in Canada by / Imprimé au Canada par /

Imprimeries Transcontinental, Montréal



Contents Sommaire

Erratum

In the January-February Bulletin, we incorrectly named the Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) in the title of a news article announcing the union as a new CAUT member.

We apologize to SPPUS President Julie Myre-Bisaillon and members of the union for this mistake.

In the same issue, there was an error in the wording of an amended motion about Mount Saint Vincent University's delay tactics in signing a new collective agreement. The correct wording is "the CAUT affirm the Mount Saint Vincent University Faculty Association's position that the delay tactics of the employer at Mount Saint Vincent University in signing the collective agreement is unacceptable to ensure that such tactics do not set a precedent nationwide."

Corrected versions of both news articles are available on the CAUT website. ■

Dans le Bulletin de janvier-février, nous avons incorrectement nommé le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) dans le titre d'un article annonçant que le syndicat était un nouveau membre de l'ACPPU.

Nous présentons nos excuses à la présidente du SPPUS, M^{me} Julie Myre-Bisaillon, et aux membres du syndicat pour cette erreur.

Dans le même numéro, une erreur s'est glissée dans le libellé d'une motion modifiée concernant les tactiques dilatoires de l'Université Mount Saint Vincent pour signer une nouvelle convention collective. Le libellé exact est le suivant : « L'ACPPU appuie la position de la Mount Saint Vincent University Faculty Association selon laquelle les tactiques dilatoires de l'employeur à l'Université Mount Saint Vincent pour signer la convention collective sont inacceptables, et ce, afin de s'assurer que de telles tactiques ne créent pas un précédent à l'échelle du pays. »

Les versions corrigées des deux articles sont disponibles sur le site web de l'ACPPU. ■

Feature/Reportage spécial: stock.adobe.com / Alder (modified) / WavebreakmediaMicro (modified)
metamorworks (modified) / jimlarkin (modified)
Page 13: iStock.com / JulieAlexK



FEATURE
REPORTAGE SPÉCIAL

Protecting academic freedom and our democracy:
The role of faculty unions

Protéger la liberté académique et notre démocratie :
le rôle des syndicats de personnel académique

pages 18 – 23 /



INTERVIEW
ENTREVUE

Carys Craig

pages 32 – 35 /

ALSO IN THIS ISSUE
ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

5 – 6 /

BY THE NUMBERS
STATISTIQUES SOUS LA LOUPE

**Declining affordability of
post-secondary education**

Baisse de l'abordabilité de
l'enseignement postsecondaire

7 – 8 /

PRESIDENT'S MESSAGE
LE MOT DU PRÉSIDENT

**We must look up: Responding to our
shared national moment**

Nous devons relever la tête et répondre
aux temps auxquels nous sommes tous
confrontés au pays

9 – 10 /

EXECUTIVE DIRECTOR'S CORNER
LE COIN DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**A new deal for post-secondary
education and research**

Une nouvelle donne pour
l'enseignement postsecondaire
et la recherche

12 /

LETTER TO THE EDITOR
LETTRE À LA RÉDACTION

13 – 17 /

NEWS
ACTUALITÉS

24 – 31 /

COMMENTARY
TRIBUNE LIBRE

**Standing together against Bill 12:
The fight for Nova Scotia's universities**

Tous ensemble contre le projet de
loi 12 : la lutte pour les universités
de la Nouvelle-Écosse

**Canada's overzealous copyright
law deprives us of our own
cultural heritage**

La loi surprotégeant le droit d'auteur
au Canada nous prive de notre
propre patrimoine culturel

Librarians' and
Archivists' Conference



SOLIDARITY OR BUST: RESISTING CORPORATIZATION IN LIBRARIES AND ARCHIVES

October 3-4, 2025 • Delta Ottawa City Centre

Visit caut.ca for more information

Declining affordability of post-secondary education

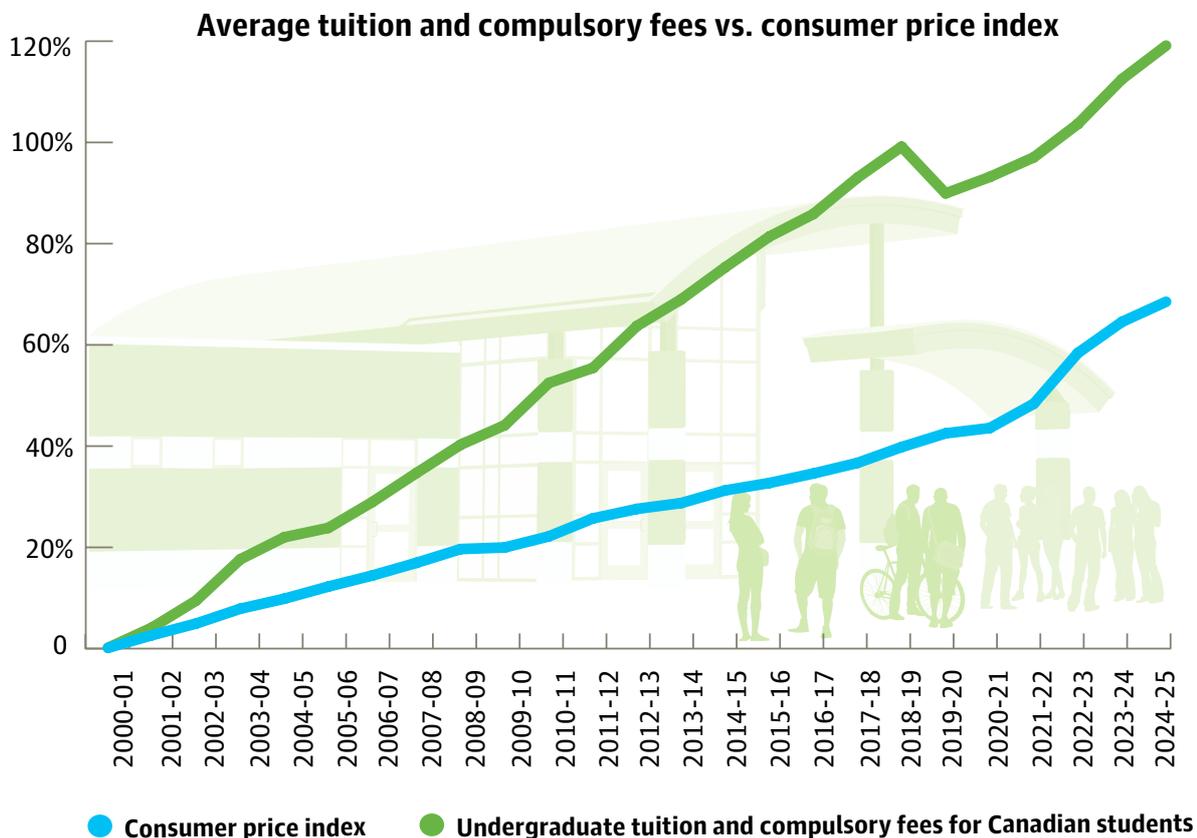
Since the 2000-2001 academic year, average undergraduate tuition and compulsory fees have increased significantly faster than other goods and services.

While overall consumer prices rose by 69%, average undergraduate tuition and compulsory fees more than doubled with a staggering 119% rise.

69%



119%



Source: Statistics Canada. Table 37-10-0045-01 Canadian and international tuition fees by level of study (current dollars) and Table 18-10-0005-01 Consumer Price Index, annual average, not seasonally adjusted.

Baisse de l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire

Depuis l'année universitaire 2000-2001, la moyenne des frais de scolarité de premier cycle et des frais obligatoires a augmenté beaucoup plus rapidement que les prix des autres biens et services.

Alors que les prix à la consommation ont augmenté de 69 %, la moyenne des frais de scolarité de premier cycle et des frais obligatoires a plus que doublé, avec une hausse stupéfiante de 119 %.

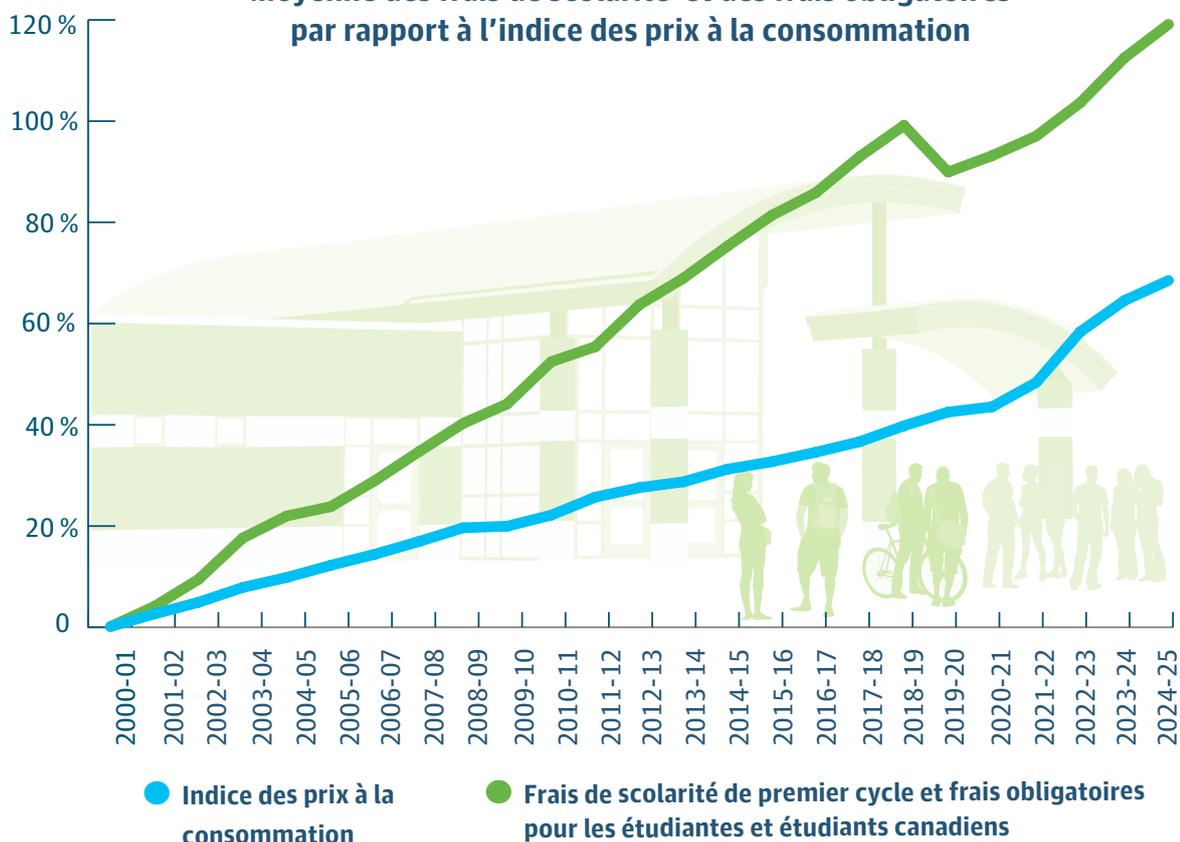
69 %



119 %



Moyenne des frais de scolarité et des frais obligatoires par rapport à l'indice des prix à la consommation



Source: Statistique Canada, Tableau 37-10-0045-01 Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études (dollars courants) et Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé.

We must look up: Responding to our shared national moment



By Peter McInnis

In the 2021 political satire “Don’t Look Up,” astronomers attempt to warn authorities and the public of an approaching comet that would destroy human civilization. The allegory of ignoring the dire consequences of climate change is apt for our present situation as post-secondary educators.

The unstable geopolitical condition we find ourselves in, spurred in large measure by the fecklessness of the current American administration and the uncertainty of federal and provincial economies facing an inflicted recession, has serious implications for us all. At a time when substantial reinvestment in education is overdue, the message coming from governments and institutions is one of austerity and retrenchment.

The legacy of our universities and colleges, constructed over more than 60 years of incremental progress, is imperiled as never before.

The ongoing defunding of Canadian higher education and its replacement by massively increased tuition – for domestic students, international students, and professional programs – has also led to an increased reliance on private donors and endowments. In other instances, provincial funding is exclusively targeted to selected applied disciplines and programs while leaving others to fend for themselves. The move away from sustainable public funding for multidisciplinary higher education introduces further inequities and barriers to solidarity.

Definitions of neoliberalism vary but encompass linking our institutions to

marketization, deregulation, privatization of public services, regressive taxation, and sharp limits on social spending. This culminates in the radical transformation in the real functions of the public university that has been described as a “termite-like ideology” that bores into one’s mind to undermine the imagining of democratic alternatives.

In such times, there is an understandable tendency to focus on research and teaching – tasks we can control. We must, however, resist the inclination to retreat to the office or laboratory. Remaining detached won’t save us from those who would undermine the basic principles and viability of advanced education.

Collectively, we must take strength from our national federation of engaged educators to influence the future of Canadian post-secondary institutions. This is a fight for which we should engage and motivate others to do the same.

CAUT has long advocated for stability in federal research funding. From the successful “Get Science Right” campaign to recent lobbying efforts to support fundamental investigator-led projects, our national voice has made a difference. We have also called for transparency and accountability for international students, with the expectation that visa issuance will be conducted rationally and fairly. Similarly, as any financial downturn leaves contract academic staff vulnerable, we stand firm against the exploitation of vulnerable colleagues.

To this end, CAUT has developed resources to aid in the defence of our profession. The Almanac analyzes expenditures on post-secondary education, employment diversity, salary scales, student enrolments, and related metrics. The Equity Toolkit presents strategies for advancing and sustaining

equity-deserving groups.

Practical advice for matters of academic freedom, collective bargaining and governance is available. The collective bargaining dashboard and collective agreement database provide precise information on comparator institutions.

CAUT legal services and ongoing advocacy are directed at federal initiatives related to funding, domestic/international students, and contract academic staff. Annual workshops, fora and conferences, both online and in-person, offer support for members as well as the opportunity to meet with national colleagues. We are not alone, and we have the means to make a difference now that the need is apparent.

The desire to have representation with an effective national federation and access to member services has resulted in our recent expansion. CAUT welcomes new unions from Saskatchewan and Quebec, raising our total membership to over 75,000 at 130 universities and colleges nationally. There is strength in numbers as there is in a mutual determination to defend higher education, not only in terms of professional working environments but also to ensure equity for students who benefit from access to quality university and college degrees and programs.

The growing response to foreign threats may assume various forms. For some it’s an affirmation of our national identity and shared values, or the exercise of our consumer choices to buy Canadian. This resistance should also entail an active engagement to defend a heritage of research and propagation of knowledge.

In times like these, we must act resolutely on behalf of ourselves and others. It’s time to look up. ■

Nous devons relever la tête et répondre aux temps auxquels nous sommes tous confrontés au pays

Par Peter McInnis

Dans la satire politique «Déli cosmique», des astronomes tentent d'avertir les autorités et le public de l'approche d'une comète qui détruirait la civilisation humaine. L'allégorie de l'ignorance des conséquences désastreuses du changement climatique est appropriée à notre situation actuelle en tant qu'éducatrices et éducateurs.

La situation géopolitique instable dans laquelle nous nous trouvons, provoquée en grande partie par les inconspicuités de l'administration américaine actuelle et l'incertitude des économies fédérale et provinciales confrontées à une récession infligée, a de graves conséquences. Alors qu'un réinvestissement substantiel en éducation s'impose depuis longtemps, le message des gouvernements et des établissements est celui de l'austérité et du repli sur soi.

L'héritage de nos universités et collèges, construit au cours de plus de 60 ans de progrès graduels, est plus que jamais menacé.

Avec le retrait du financement de l'enseignement postsecondaire et son remplacement par une augmentation considérable des frais de scolarité – pour les étudiantes et étudiants canadiens et internationaux et les programmes professionnels –, la dépendance à l'égard des donateurs privés et des fondations s'est également accrue. Dans d'autres cas, le financement provincial est exclusivement destiné à des disciplines et des programmes appliqués sélectionnés, les autres étant laissés à eux-mêmes. L'abandon du financement public durable de l'enseignement postsecondaire multidisciplinaire crée de nouvelles inégalités et obstacles à la solidarité.

Les définitions du néolibéralisme varient, mais elles englobent le fait de lier nos établissements à la commercialisation, à la déréglementation, à la privatisation des services publics, à un système fiscal régressif et à la limitation stricte des dépenses sociales.

Le point culminant est la transformation radicale des fonctions réelles de l'université publique qui a été décrite comme une «idéologie de termites» qui s'infiltré dans l'esprit de chacun pour saper l'imagination d'alternatives démocratiques.

Dans ces moments-là, il y a une tendance à se concentrer sur la recherche et l'enseignement – des tâches que nous pouvons contrôler. Nous devons cependant résister à la tentation de nous réfugier au bureau ou au laboratoire. Cette attitude de distanciation ne nous sauvera pas de ceux qui veulent saper les principes de base et la viabilité de l'enseignement postsecondaire.

Collectivement, nous devons tirer force de notre fédération nationale d'éducatrices et éducateurs mobilisés pour influencer l'avenir des établissements postsecondaires canadiens. C'est un combat pour lequel nous devons nous engager et motiver les autres à faire de même.

L'ACPPU préconise la stabilité du financement fédéral de la recherche. Qu'il s'agisse de la campagne «Il est temps de choisir la science!», menée avec succès, ou des récents efforts de lobbying visant à soutenir les projets fondamentaux menés par des chercheuses et chercheurs, notre voix nationale a fait une différence. Nous avons également appelé à la transparence et à la responsabilité pour les étudiantes et étudiants étrangers, en espérant que la délivrance des visas se fasse de manière rationnelle et équitable. De même, alors que toute récession financière fragilise le personnel académique contractuel, nous nous opposons à l'exploitation des collègues vulnérables.

À cette fin, l'ACPPU a élaboré des ressources pour aider à défendre notre profession. *L'Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada* analyse les dépenses consacrées au secteur, la diversité de l'emploi, les échelles salariales, les inscriptions d'étudiantes et étudiants et d'autres paramètres

connexes. La Trousse de l'équité présente des stratégies pour faire progresser et soutenir les groupes visés par l'équité.

Des conseils pratiques sur les questions de liberté académique, de négociation collective et de gouvernance sont disponibles. Le Tableau de bord de la négociation collective et la base de données sur les conventions collectives fournissent des renseignements précis sur des établissements de comparaison.

Les services juridiques de l'ACPPU et la défense des intérêts en cours sont axés sur les initiatives fédérales liées au financement, aux étudiantes et étudiants canadiens et internationaux et au personnel académique contractuel. Des ateliers, des forums et des conférences annuels offrent un soutien aux membres. Nous ne sommes pas seuls et nous avons les moyens de faire la différence.

Le désir d'être représenté par une fédération nationale efficace et d'avoir accès aux services aux membres est à l'origine de notre récente expansion. L'ACPPU accueille de nouveaux syndicats de la Saskatchewan et du Québec, ce qui porte le nombre total de ses membres à plus de 75 000 dans 130 universités et collèges. L'union fait la force, tout comme la détermination mutuelle à défendre l'enseignement postsecondaire, non seulement en termes de milieu de travail professionnel, mais aussi afin d'assurer l'équité pour la population étudiante.

La réponse aux menaces étrangères peut prendre diverses formes. Pour certains, il s'agit d'affirmer notre identité nationale et nos valeurs communes, ou d'exercer nos choix de consommateurs en achetant des produits canadiens. Cette résistance devrait également se traduire par un engagement actif en faveur de la défense d'un patrimoine de recherche et de diffusion des connaissances.

Dans des moments comme celui-ci, nous devons résolument agir pour nous-mêmes et pour les autres. Il est temps de relever la tête. ■

Executive director's corner

Le coin du directeur général

A new deal for post-secondary education and research



By David Robinson

The word “unprecedented” has been used a lot in recent weeks to describe events south of the border. It is an understatement by any reasonable measure.

In an incessant flurry of executive decisions, the Trump/Musk administration in the United States has launched, paused and then re-launched a mutually destructive trade war against Canada and Mexico. It has upended long established geopolitical alliances. And it is openly attacking the independence and integrity of the scientific community and higher education.

For Canadians, the message is crystal clear: under its current presidency, the United States is no longer a reliable economic, diplomatic or scientific partner. That’s why after election day on April 28, the next federal government will have to step up on all these fronts if we are to build a more resilient Canada.

This must include a new approach to how we fund and

support post-secondary education and research. Struggling with years of insufficient core funding and falling international student enrolments, many of our universities and colleges across the country are in trouble. Enrolment suspensions, program cuts and layoffs have affected dozens of institutions. This is weakening our educational and scientific capacity at a time we can ill afford to do so.

Finding a solution to the financial crisis requires action by both the federal and provincial governments. Now is not the time for jurisdictional bickering about who is responsible for the mess that has ensued. What is needed is leadership. The next federal government should immediately engage with the provinces to negotiate multilateral funding agreements, as has been done for health care and childcare, to strengthen our universities and colleges.

In tandem, the newly elected government should invest in a made-in-Canada research and science policy to counteract the anti-science and anti-education actions of the Trump administration. A lot has been written about what is increasingly looking like an existential threat to higher education and research south of the border. But Trump’s actions aren’t just confined to the United States.

It pays to be a member!

CAUT members can receive exclusive home and car insurance savings and enhanced coverages.



belairdirect.
car and home insurance

Certain conditions, eligibility requirements, limitations and exclusions apply to all offers. Visit belairdirect.com for more details. Offers may change without notice. We offer car insurance and home insurance in Alberta, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia, Newfoundland and Labrador and Prince Edward Island and home insurance only in British Columbia.

© 2025, Belair Insurance Company Inc. All rights reserved.

Executive director's corner

Le coin du directeur général

In March, I was contacted by Canadian researchers whose projects are funded wholly or in part by American federal agencies. They had been sent a lengthy questionnaire to confirm that their work does not include a climate or “environmental justice” component, a “gender ideology” component, or diversity, equity and inclusion elements. The implication is that it doesn't matter if your research is scientifically important. If it doesn't conform to Trump's partisan political ideology, you're not going to be funded.

The Trump presidency poses many dangerous threats both domestically and internationally. But it also provides new opportunities for Canada to lead. Insulating ourselves from the Trump presidency means not just fighting the effects of tariffs and playing a stronger role on the global stage.

We also need to ensure that Canada is better placed to make up for the vacuum left by the U.S.'s abdication of its role as the world's scientific leader. To achieve this, we urgently need a new deal for post-secondary education and research. ■

Une nouvelle donne pour l'enseignement postsecondaire et la recherche

Par David Robinson

Le terme « sans précédent » a été souvent utilisé ces dernières semaines pour décrire les événements survenus au sud de la frontière. Il s'agit là d'un euphémisme, de toute évidence.

À travers un flot incessant de décrets exécutifs, l'administration Trump/Musk aux États-Unis a lancé, mis en pause puis relancé une guerre commerciale mutuellement destructrice contre le Canada et le Mexique. Elle a bouleversé des alliances géopolitiques établies de longue date. Et elle s'attaque ouvertement à l'indépendance et à l'intégrité de la communauté scientifique et de l'enseignement supérieur.

Pour les Canadiennes et les Canadiens, le message est on ne peut plus clair : sous leur présidence actuelle, les États-Unis ne sont plus un partenaire économique, diplomatique ou scientifique fiable. C'est pourquoi, après les élections du 28 avril, le prochain gouvernement fédéral devra agir sur tous ces fronts si nous voulons construire un Canada plus résilient.

Il nous faudra pour cela, entre autres, adopter une nouvelle approche dans la manière dont nous finançons et soutenons l'enseignement postsecondaire et la recherche.

Aux prises avec des années d'insuffisance du financement de base et une baisse des inscriptions d'étudiantes et étudiants étrangers, bon nombre de nos universités et collèges dans tout le pays sont en difficulté. Des dizaines d'établissements ont été touchés par des suspensions d'inscriptions, des coupes dans les programmes et des licenciements. Cette situation affaiblit notre capacité pédagogique et scientifique à un moment où nous ne pouvons pas nous le permettre.

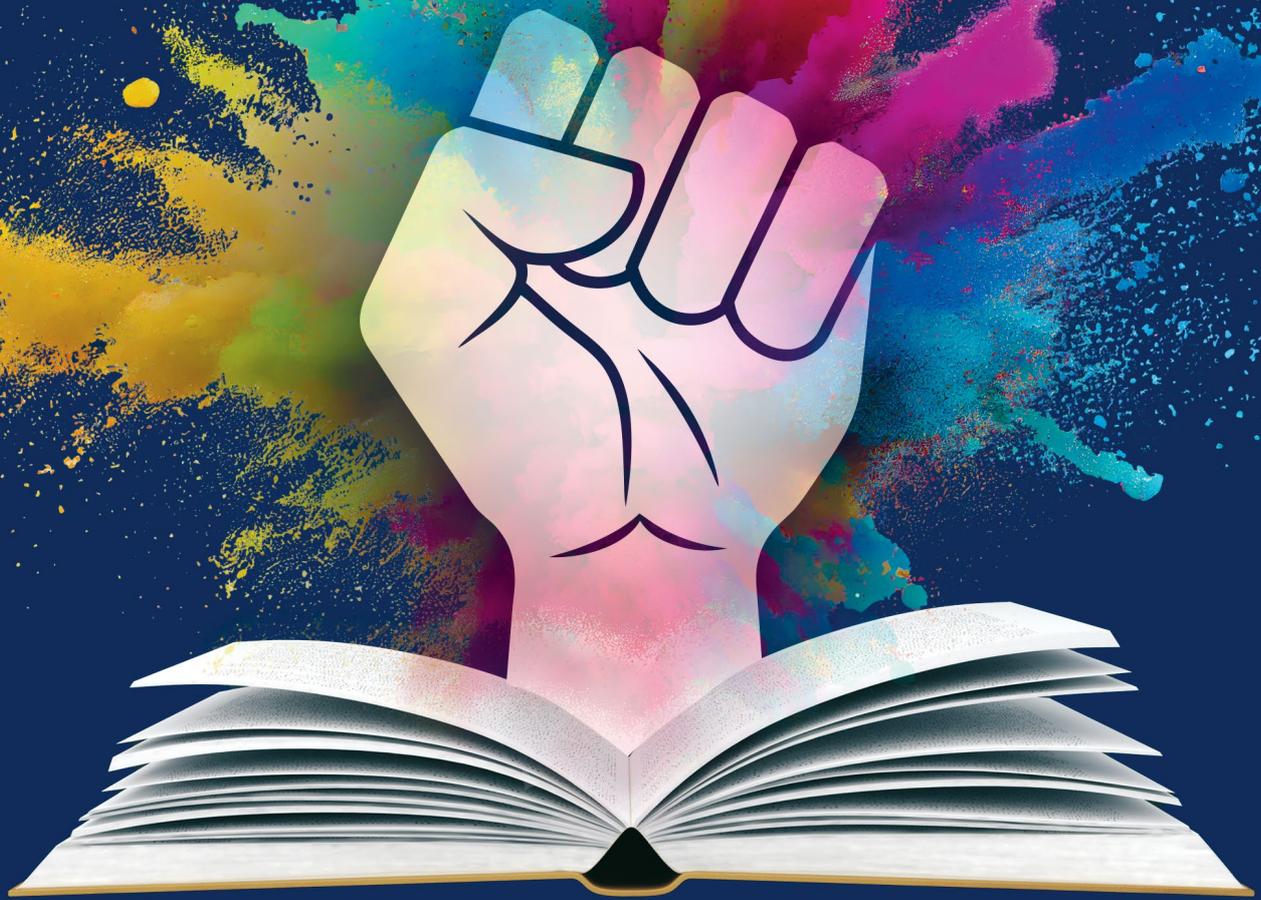
Pour trouver une solution à la crise financière, il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux agissent. L'heure n'est pas aux querelles de compétences pour savoir qui est responsable du gâchis qui en résulte. Ce qu'il faut, c'est du leadership. Le prochain gouvernement fédéral devrait immédiatement s'engager avec les provinces à négocier des accords de financement multilatéraux, comme cela a été fait pour les soins de santé et les services de garde d'enfants, afin de renforcer nos universités et nos collèges.

En parallèle, le gouvernement nouvellement élu devrait investir dans une politique de recherche et de science de conception canadienne pour contrer les actions anti-science et anti-éducation de l'administration Trump. On a beaucoup écrit sur ce qui ressemble de plus en plus à une menace existentielle pour l'enseignement supérieur et la recherche au sud de la frontière. Mais les actions de Trump ne se limitent pas aux États-Unis.

En mars, j'ai été contacté par des chercheuses et chercheurs canadiens dont les projets sont financés en totalité ou en partie par des agences fédérales américaines. Elles et ils avaient reçu un long questionnaire pour confirmer que leurs travaux ne comportaient pas de composante « climat » ou « justice environnementale », de composante « idéologie du genre » ou d'éléments relatifs à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. En d'autres termes, peu importe que vos recherches soient scientifiquement importantes. Si elles ne sont pas conformes à l'idéologie politique partisane de Trump, elles ne seront pas financées.

La présidence Trump fait peser de nombreuses menaces dangereuses, tant au niveau national qu'international. Mais elle offre également au Canada de nouvelles possibilités de jouer un rôle de premier plan. Se protéger de la présidence Trump ne signifie pas seulement lutter contre les effets des droits de douane et jouer un rôle plus important sur la scène internationale.

Nous devons également veiller à ce que le Canada soit mieux placé pour combler le vide laissé par l'abdication des États-Unis dans leur rôle de leader scientifique mondial. Pour ce faire, nous avons besoin de toute urgence d'une nouvelle donne pour l'enseignement postsecondaire et la recherche. ■



LA SOLIDARITÉ OU L'ÉCHEC : **RÉSISTER À LA CORPORATISATION DES** **BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES**

Les 3 et 4 octobre 2025 • Delta Ottawa City Centre

Pour en savoir plus, consultez le site acppu.ca

Letter to the Editor

Lettre à la rédaction

By George Elliott Clarke

In the feature article entitled, “[EDI: Under attack or empowered?](#),” authors Momin Rahman and Naomi Nichols edify those who would confuse the pursuit of policies of Equity/Diversity/Inclusion with surrender to a radical agenda of either excising able-bodied, privileged, white heterosexuals from professorships and research funds or of promoting the mediocre over the meritorious to satisfy idiotic, bureaucratic-mandated quotas.

The sociologists correct – splendidly – those who uphold myths of a race-blind and sex-neutral Ivory Tower or who score their biases as arias of “objectivity.” Their fine article neglects, however, to reference the [Canadian Charter of Rights and Freedoms](#), which, conceived amid a rebooted, reactionary America (under Reagan) and Britain (under Thatcher), sought to oppose both by nobly enshrining gender equality, Canada’s multicultural fact, and, most saliently, the just use of affirmative action measures to ameliorate past injustices, i.e., “to promote equality by passing laws or creating programs that aim to improve the conditions of peoples who have been disadvantaged ...”

In Canada, EDI initiatives are not bizarre impositions upon contracts of hiring, promoting, funding, and grant-giving, but are *constitutionally recognized* means of ensuring equality of opportunity – for the qualified and the talented – across all locales of socio-economic interaction, including, of course, the Academy.

Proponents of equity, please note the fact! Indeed, if Conservatives (i.e., Ice-Cold Republicans) ever win power federally, and seek to dismantle EDI, they will first have to stack our Supreme Court with ideologues capable of misreading – mischievously – the Equality provisions of the Charter. As Malcolm X would say, “Understand this!” ■

George Elliott Clarke E.J. Pratt Professor of Canadian Literature, University of Toronto

par George Elliott Clarke

Dans l'article intitulé « [La remise en cause ou le renforcement de l'EDI?](#) », les auteurs Momin Rahman et Naomi Nichols fournissent des explications à celles ou ceux qui confondent la poursuite de politiques d'équité, de diversité et d'inclusion avec la capitulation devant un programme radical visant soit à exclure les hétérosexuels blancs, physiquement aptes et privilégiés des postes de professeures et professeurs et des fonds de recherche, soit à promouvoir les médiocres au détriment des méritantes et méritants pour satisfaire à des quotas idiots imposés par la bureaucratie.

Les sociologues corrigent – magnifiquement – celles et ceux qui entretiennent les mythes d'une tour d'ivoire aveugle à la race et neutre sur le plan sexuel ou qui font de leurs préjugés des arias « d'objectivité ». Leur excellent article néglige toutefois de faire référence à la [Charte canadienne des droits et libertés](#), qui, conçue au milieu d'une Amérique (sous Reagan) et d'une Grande-Bretagne (sous Thatcher) revigorées et réactionnaires, a cherché à s'opposer à ces deux pays en

consacrant noblement l'égalité des genres, le fait multiculturel du Canada et, surtout, la juste utilisation des mesures d'action positive pour améliorer les injustices du passé, c'est-à-dire « promouvoir l'égalité en adoptant des lois ou en créant des programmes qui visent à améliorer les conditions de vie des personnes désavantagées [...] ».

Au Canada, les initiatives en matière d'EDI ne sont pas de bizarres impositions sur les contrats d'embauche, de promotion, de financement et d'octroi de subventions, il s'agit de moyens *reconnus par la Constitution* afin d'assurer une égalité des chances aux personnes qualifiées et compétentes issues de tous les milieux socioéconomiques, y compris, de toute évidence, du milieu académique.

Que les partisans de l'équité en prennent bonne note! En effet, si les conservateurs (c'est-à-dire les républicains froids comme la glace) remportent un jour le pouvoir au niveau fédéral et cherchent à démanteler les mesures en matière d'EDI, ils devront d'abord doter notre Cour suprême d'idéologues capables de mal interpréter – malicieusement – les dispositions de la Charte relatives à l'égalité. Comme le dirait Malcolm X, « Comprenez ceci! » ■

George Elliott Clarke Professeur de littérature canadienne E.J. Pratt, Université de Toronto

caut.bsky.social

FOLLOW CAUT ON BLUESKY

SUIVEZ L'ACPPU SUR BLUESKY



Federal election called for April 28

On March 23, a day before MPs were scheduled to return to Parliament, Prime Minister Mark Carney asked the Governor General to dissolve Parliament and call a federal election for April 28.

CAUT is encouraging members to join its [Unlock Education](#) campaign to call on the next government to invest in post-secondary education and research.

The campaign focuses on:

- Making college and university affordable for everyone
- Freedom to think, teach and learn
- Including new people and new perspectives
- Universities and colleges we can rely on ■

Trump administration threatening Canadian researchers

The Trump administration's threats against Canada have extended beyond imposing tariffs to threatening to cut funding for academic research conducted in Canada.

Researchers working on projects funded wholly or in part by American federal agencies have been sent a lengthy

[questionnaire](#) to determine how their work aligns with the Trump administration's political agenda.

CAUT has [warned](#) that the Trump administration is undermining the integrity and independence of academic research conducted in Canada.

"Our institutions and the federal government need to push back in the strongest possible way against this blatant attempt to interfere in academic research and trample upon academic freedom," said CAUT executive director David Robinson. "The integrity and independence of research is necessary to protect the public interest. We need to make it clear that there is no room for political interference in research in Canada." ■

CAUT mobilizes academic staff over cuts

CAUT is rallying academic staff and allies to take part in its "[stop the cuts](#)" letter-writing campaign.

Years of declining public funding and a steep drop in international student enrolments due to the federal cap on visas have pushed many post-secondary institutions into a critical financial situation. Universities and colleges across the country are announcing enrolment suspensions, program cuts, hiring freezes and layoffs.

The “stop the cuts” letter is asking that all levels of government work together to fix the funding gap, including through a federal emergency fund to make up for the drop in international student enrolments at accredited public post-secondary institutions. To send a letter to decision-makers, visit caut.ca. ■

Unions criticize Ontario's Doug Ford re-election

Ontario premier Doug Ford returned to Queen's Park with a third straight majority government after a February 27 snap election. Less than half the number of eligible voters cast a ballot in the election.

JP Hornick, President of the Ontario Public Service Employees Union, [said](#) the premier did not get “a strong mandate from the people of Ontario.” Hornick added: “Democracy isn't just about elections. [...] It's about building our power together to make things better. It's about fighting back against bad decisions and holding governments accountable.”

Nigmendra Narain, President of the Ontario Confederation of University Faculty Associations, [said](#) recent years have seen “a provincial funding model that doesn't consider the long-term benefits of university education to Ontarians and Ontario's economy.”

Meanwhile, CUPE Ontario, the union that represents 290,000 public sector workers, has [vowed](#) to fight back and resist “the Conservatives' appalling anti-worker agenda.”

The Progressive Conservatives' victory comes amid chronic underfunding of post-secondary education, with Ontario's universities and colleges having the lowest level of funding per student in Canada. ■

Quebec's unions oppose bill that gives province power over strikes

Quebec's unions have come out strongly against [Bill 89](#), which they see as an attack on organized labour.

The proposed legislation would allow the provincial government to limit and end strikes or lockouts if necessary to maintain minimum services in schools and municipalities.

During a study of the bill by a parliamentary committee, the Centrale des syndicats du Québec (CSQ) and the 330,000-member Confédération des syndicats nationaux (CSN) called for its withdrawal.

“The current bill is a blatant attack on the right to strike and collective bargaining,” said [CSO President Éric Gingras](#).

According to [CSN President Caroline Senneville](#), the legislation would undermine the ultimate bargaining tool – strike action – which is the last resort and leverage workers have to negotiate improvements to their working conditions. ■

Five unions apply for CAUT membership

The application for CAUT membership of the Association of Part-Time Professors of the University of Ottawa, the Saskatchewan Polytechnic Faculty Association, the Association of McGill Professors of the Faculty of Arts, the Association of McGill Professors of Education, and the Association of McGill Academic Staff of the School of Continuing Studies will be presented to delegates at the CAUT Council meeting from May 1 to 3.

The three new McGill unions' move to join CAUT comes as [media reports](#) say McGill University plans to lay off nearly 100 employees. The university announced a projected deficit of \$194 million by 2028 if “corrective action” is not taken. The three unions joined the Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université in February. ■

University of Manitoba academic staff ratify new collective agreement

Members of the University of Manitoba Faculty Association (UMFA) ratified a four-year agreement with the administration on March 13.

The new collective agreement improves job security, provides significant salary increases, and ensures childcare availability for UMFA members. ■

Contract academic staff at U of T authorize strike mandate

After months of stalled negotiations to sign new collective agreements, contract academic staff with CUPE 3902 at the University of Toronto, St. Michael's College and Victoria College voted overwhelmingly for a strike mandate.

The union's [demands](#) include wage increases to match the cost of living, pay equity across the units, increases to benefits, shorter timelines and more opportunities for advancement.

Strikes could begin as early as April 1. ■

Obituary Avis de décès



Doug Lorimer

Professor Doug Lorimer passed away on March 19.

Lorimer served on the Canadian Association of University Teachers' Executive Committee and as Chair of the collective bargaining committees of CAUT and the Ontario Confederation of University Faculty Associations.

In 1988, Lorimer, his wife and colleagues spearheaded certification of the Wilfrid Laurier University Faculty Association.

Lorimer was the chief negotiator for the first and several other WLUFA contracts and the first two contracts of Contract Academic Staff and Librarians.

Lorimer and his wife retired together from the Laurier History Department on July 1, 2010. They left an enduring legacy through the [Lorimer Equal Chance Award](#) and the [Doug and Joyce Lorimer Award](#).

He was 82 years old.

Le professeur Doug Lorimer est décédé le 19 mars.

M. Lorimer a siégé au Comité de direction de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et a présidé les comités de négociation collective de l'ACPPU et de la Ontario Confederation of University Faculty Associations.

En 1988, M. Lorimer, sa conjointe et ses collègues ont été les fers de lance de l'accréditation de la Wilfrid Laurier University Faculty Association (WLUFA).

M. Lorimer a été le négociateur en chef de la première convention collective et de plusieurs autres de la WLUFA, ainsi que des deux premières conventions collectives du personnel académique contractuel et des bibliothécaires.

M. Lorimer et sa conjointe ont pris leur retraite ensemble du département d'histoire de l'Université Laurier le 1^{er} juillet 2010. Ils ont laissé un héritage durable à travers deux prix : le [Lorimer Equal Chance Award](#) et le [Doug and Joyce Lorimer Award](#).

Il avait 82 ans.

York University Senators seek judicial review of enrolment suspensions

Four York University Senators and a member of its Academic Planning and Research Committee are seeking a judicial review of the university's unilateral decision to suspend enrolments in 19 academic programs.

CAUT is co-counsel for the applicants who are asking that the Ontario Divisional Court rescind the suspensions and require the university to uphold the statutory authority of the senate.

The senate has responsibility over academic matters.

"It is vital that academic governing bodies make decisions on matters of an academic and educational character," said CAUT executive director David Robinson, in a March 21 [statement](#). ■

Association of Nova Scotia University Teachers fights "egregious" Bill 12

The Association of Nova Scotia University Teachers (ANSUT) is calling on its 1,300 individual members and allies across the country to email or phone the Premier of Nova Scotia, the Minister of Advanced Education, and their MLA to demand that they [stop Bill 12](#).

Bill 12 would give the province "unprecedented power to appoint [most] members to university Boards, dictate that research align only with government priorities, and provide unchecked authority to force universities into a revitalization process."

"I encourage everyone with an interest in the PSE sector – from students and parents, to staff, administrators and faculty – to push back on this proposed bill, and make your concerns known to the Minister," [said](#) ANSUT President Scott Stewart. ■

Des élections fédérales sont convoquées pour un scrutin le 28 avril

Le 23 mars, un jour avant la rentrée parlementaire, le premier ministre Mark Carney a demandé à la gouverneure générale de dissoudre le Parlement et de déclencher des élections fédérales pour un scrutin le 28 avril.

L'ACPPU encourage ses membres à participer à sa campagne «[Déverrouillons l'accès à l'éducation](#)» pour réclamer au prochain gouvernement d'investir dans l'enseignement postsecondaire et la recherche.

La campagne met l'accent sur les points suivants :

- rendre les études collégiales et universitaires abordables pour tout le monde;
- la liberté de penser, d'enseigner et d'apprendre;
- inclure de nouvelles personnes et perspectives;
- avoir des nouvelles universités et des collèges sur lesquels pouvoir compter. ■

L'administration Trump menace les chercheuses et chercheurs canadiens

Les menaces de l'administration Trump à l'encontre du Canada ne se limitent plus à l'imposition de droits de douane, mais s'étendent également à la menace de réduire le financement de la recherche académique menée au Canada.

Les chercheuses et chercheurs qui travaillent sur des projets financés en tout ou en partie par des agences fédérales américaines ont reçu un long [questionnaire](#) visant à déterminer dans quelle mesure leurs travaux s'alignent sur le programme politique de l'administration Trump.

L'ACPPU a [lancé un avertissement](#) : l'administration Trump porte atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de la recherche académique menée au Canada.

« Nos établissements d'enseignement ainsi que le gouvernement fédéral doivent s'opposer le plus fermement possible à cette tentative flagrante d'ingérence dans la recherche académique qui bafoue la liberté académique, a déclaré David Robinson, directeur général de l'ACPPU. L'intégrité et l'indépendance de la recherche sont nécessaires pour protéger l'intérêt public. Nous devons affirmer haut et fort qu'il n'y a pas de place pour l'ingérence politique dans la recherche au Canada. » ■

L'ACPPU mobilise le personnel académique contre les coupes budgétaires

L'ACPPU invite le personnel académique et ses alliés à participer à sa campagne d'envoi de lettres intitulée « [Mettre fin aux coupes](#) ».

Des années de baisse du financement public et une chute brutale des inscriptions d'étudiantes et étudiants étrangers en raison du plafonnement des visas par le gouvernement fédéral ont plongé de nombreux établissements d'enseignement postsecondaire dans une situation financière critique. Les universités et les collèges de tout le pays annoncent des suspensions d'inscriptions, des réductions de programmes, des gels d'embauche et des mises à pied.

La lettre « Mettre fin aux coupes » demande que tous les paliers gouvernementaux travaillent ensemble afin de combler le déficit de financement, y compris par le biais d'un fonds d'urgence fédéral pour compenser la baisse des inscriptions d'étudiantes et étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement postsecondaire publics accrédités. Pour envoyer une lettre aux décideuses et décideurs, consultez le site [caut.ca](#). ■

Des syndicats critiquent la réélection de Doug Ford en Ontario

Le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, est retourné à Queen's Park avec un troisième gouvernement majoritaire consécutif après les élections anticipées du 27 février. Moins de la moitié des électeurs admissibles ont participé au scrutin.

JP Hornick, président du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, a [déclaré](#) que le premier ministre n'avait pas reçu « un mandat fort de la part de la population de l'Ontario ». JP Hornick a ajouté : « La démocratie ne se limite pas aux élections. [...] Il s'agit de construire notre pouvoir ensemble pour améliorer les choses. Il s'agit de lutter contre les mauvaises décisions et de tenir les gouvernements responsables. »

Nigmendra Narain, président de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario, a [déclaré](#) que ces dernières années ont vu « un modèle de financement provincial qui ne tient pas compte des avantages à long terme de l'éducation universitaire pour les Ontariennes et Ontariens et l'économie de l'Ontario ».

Pendant ce temps, le SCFP Ontario, le syndicat qui représente 290 000 travailleuses et travailleurs du secteur public, [s'est engagé](#) à se battre et à résister contre « l'effroyable programme contre les travailleuses et travailleurs des conservateurs ».

La victoire des progressistes-conservateurs survient dans un contexte de sous-financement chronique de l'enseignement postsecondaire, les universités et collèges de l'Ontario ayant le plus faible niveau de financement par étudiant au Canada. ■

Cinq syndicats demandent à devenir membres de l'ACPPU

La demande d'adhésion à l'ACPPU de l'Association des professeur.e.s à temps partiel de l'Université d'Ottawa, de la Saskatchewan Polytechnic Faculty Association, de l'Association mcgilloise des professeur.e.s de la Faculté des arts, de l'Association mcgillienne des professeur.eure.aire.s d'éducation et de l'Association mcgilloise des professeur.e.s de l'École d'éducation permanente sera présentée aux déléguées et délégués lors de l'assemblée du Conseil de l'ACPPU, qui se tiendra du 1^{er} au 3 mai.

L'adhésion des trois nouveaux syndicats de McGill à l'ACPPU survient au moment où, selon une information publiée dans les [médias](#), l'Université McGill prévoit licencier une centaine d'employées et d'employés. L'université a annoncé un déficit budgétaire de 194 millions de dollars d'ici 2028 si des « mesures correctives » ne sont pas prises. Les trois syndicats se sont joints à la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université en février. ■

Les syndicats du Québec s'opposent au projet de loi qui confère à la province un pouvoir sur le droit de grève

Les syndicats du Québec se sont fermement prononcés contre le [projet de loi 89](#), qu'ils considèrent comme une attaque contre le mouvement syndical.

Ce projet de loi permettrait au gouvernement provincial de limiter les grèves et les lock-out et d'y mettre fin si cela s'avère nécessaire pour maintenir des services minimums dans les écoles et les municipalités.

Lors de l'étude du projet de loi par une commission parlementaire, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN), forte de 330 000 membres, ont réclamé son retrait.

«Le projet de loi actuel est carrément une entrave au droit de grève et à la négociation collective», a déclaré le [président de la CSQ, Éric Gingras](#).

Selon la [présidente de la CSN, Caroline Senneville](#), le projet de loi minerait l'ultime outil de négociation – la grève – qui est le dernier recours et le levier dont disposent les travailleuses et travailleurs pour négocier l'amélioration de leurs conditions de travail. ■

Le personnel académique de l'Université du Manitoba ratifie une nouvelle convention collective

Les membres de la University of Manitoba Faculty Association (UMFA) ont ratifié une convention collective de quatre ans avec l'administration le 13 mars.

La nouvelle convention collective améliore la sécurité d'emploi, prévoit d'importantes augmentations salariales et garantit la disponibilité de services de garde d'enfants pour les membres de l'UMFA. ■

Le personnel académique contractuel de l'Université de Toronto autorise un mandat de grève

Après des mois de négociations bloquées en vue de la signature de nouvelles conventions collectives, les membres du personnel académique contractuel du SCFP 3902 de

l'Université de Toronto, du St. Michael's College et du Victoria College ont voté massivement en faveur d'un mandat de grève.

Le syndicat [réclame](#) notamment des augmentations salariales correspondant au coût de la vie, l'équité salariale entre les unités, une bonification des avantages sociaux, des délais plus courts et davantage de possibilités d'avancement.

Les grèves pourraient commencer dès le 1^{er} avril. ■

Des sénateurs de l'Université York demandent une révision judiciaire des suspensions d'inscriptions

Quatre sénateurs de l'Université York et un membre du comité de planification académique et de recherche demandent une révision judiciaire de la décision unilatérale de l'université de suspendre les inscriptions à 19 programmes académiques.

L'ACPPU est co-conseillère juridique des requérants qui demandent à la Cour divisionnaire de l'Ontario d'annuler les suspensions d'admissions et d'exiger de l'administration qu'elle respecte le pouvoir statutaire du sénat.

Le sénat est responsable des questions académiques.

«Il est essentiel que les décisions de nature académique et éducative soient prises par les organes de gouvernance académique», a déclaré David Robinson, directeur général de l'ACPPU, dans un [communiqué](#) émis le 21 mars. ■

L'Association of Nova Scotia University Teachers lutte contre le projet de loi 12

L'Association of Nova Scotia University Teachers (ANSUT) demande à ses 1 300 membres et à ses alliés dans tout le pays d'envoyer un courriel ou de téléphoner au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, au ministre de l'Éducation postsecondaire et à leur député à l'Assemblée législative pour leur demander de [bloquer le projet de loi 12](#).

Le projet de loi 12 donnerait à la province «un pouvoir sans précédent de nommer [la plupart] des membres des conseils d'administration des universités, dicter que la recherche s'aligne uniquement sur les priorités du gouvernement, et fournirait un pouvoir absolu pour forcer les universités à s'engager dans un processus de revitalisation».

«J'encourage toutes les personnes intéressées par le secteur de l'éducation postsecondaire, qu'il s'agisse des étudiantes et étudiants, des parents, des employées et employés, des administratrices et administrateurs ou du personnel académique, à s'opposer à ce projet de loi et à faire part de leurs préoccupations au Ministre», a [déclaré](#) Scott Stewart, président de l'ANSUT. ■

FEATURE

Protecting academic freedom and our democracy: The role of faculty unions

By Randi Weingarten



REPORTAGE SPÉCIAL

Protéger la liberté académique et notre démocratie : le rôle des syndicats de personnel académique

Par Randi Weingarten





This article is adapted from a keynote address given to the CAUT and Educational International conference on academic freedom held in Calgary, February 7-8, 2025.

In the United States, we face a grave authoritarian threat. President Donald Trump is swiftly implementing the destructive, dehumanizing and undemocratic dictates from [Project 2025](#), the authoritarian playbook for his second term.

Elon Musk is carrying out his own vast portfolio (some would say shadow presidency) with the impunity of an autocrat and the confidence of an oligarch. Musk and his aides are waging reckless attacks on vital research, accessing highly restricted sensitive personnel information, and purging the civil service of independent experts.

The American Federation of Teachers (AFT) is using every tool we have to defend American democracy – in courts of law, in the court of public opinion, in Congress, through commerce, and by working in common cause with community partners.

A key element in our fight is protecting freedom of expression and, because we are a union of educators, defending academic and intellectual freedom. The AFT's founding slogan over a century ago was "Democracy in Education, Education for Democracy." We understand that freedom of expression and of thought, and the freedom to pursue and develop new knowledge in service of the public good, is the lifeblood of what we do in our classrooms, in lecture halls, and in research labs.

Academic freedom is not a special perk. It is the necessary precondition for experimenting, innovating, taking risks and challenging orthodoxy. Sadly, in our current illiberal environment, academic freedom is also needed to teach honest history, to uphold established scientific truths, and to fight the exclusion of and discrimination against marginalized communities.

The same rights that citizens have in a free and democratic society – freedom of thought, of expression, of press, and of association; the right to assemble and peacefully protest; due process and protections against arbitrary and capricious discipline – should be guaranteed in academic institutions for faculty, staff and students.

These rights carry the responsibility to respect the rights of others. It is not acceptable to insist upon your own right to host campus speakers, for example, yet seek to deplatform campus speakers with whom you disagree.

Amid the wave of campus protests after the October 7, 2023 Hamas attack on Israel and the ensuing Gaza war, the

AFT reaffirmed our commitment to free speech and peaceful, non-violent protest, and we reiterated our condemnation of antisemitism and of anti-Muslim and anti-Arab hate speech and violence. We must condemn hate and violence and stand up for academic freedom and free expression.

Clearly more must be done to ensure all students, faculty and staff feel safe and welcome on campus and can engage across differences. Colleges and universities should be sites of free and open debate, where challenging – and sometimes painful – topics and opposing ideas should be discussed and debated in ways that respect diversity of thought and the dignity and humanity of all.

Contrary to the claims by some that universities are bastions of indoctrination, the goal of education is not to get all students on the same page politically or ideologically. It is to develop their ability to analyze, critique and contextualize information – to think for themselves. Critical thinking is the most important muscle in the exercise of democracy.

Forces weakening academic freedom

American democracy and academic freedom in America's colleges and universities are under simultaneous threat.

The 50-year trend of public [disinvestment](#) in our public colleges and universities has led to higher tuition and fees for students, [cuts in academic programs](#), institutional closures, and the [decline of stable, full-time positions](#) in academia.

Political scrutiny and attacks on universities and colleges escalated in the lead-up to the 2024 presidential election. Congressional Republicans called university presidents to McCarthy-style [hearings](#) about their handling of protests against the war in Gaza. Top Republican lawmakers have threatened to [pull billions of dollars of federal funding from universities](#) that have allowed pro-Palestinian protests on their campuses.



We are in a dangerous moment, when democratically elected leaders in the United States are actively curtailing freedoms.



Trump has trained his sights on America's colleges and universities, as well, accusing them of being "[dominated by Marxist Maniacs and Lunatics](#)."

In the first week of his second term, Trump issued executive orders that created huge uncertainty and anxiety for researchers and scientists who rely on federal grants to fund their research and their livelihoods.

Add to this litany of challenges a long-standing problem we must confront: the perception of higher education as elitist.

How do we defend and strengthen academic freedom?

Here is my thinking on what we need to do to make sure that academic work is protected: Our efforts must be centred around the central purpose of higher education – indeed, around the purpose of knowledge – advancing knowledge, fostering social mobility, creating opportunity, and benefiting society. I believe that most Americans generally support those purposes.

But we must be clear-eyed. For most people in the United States, the concept of tenure reeks of "we are better than the rest of you." An AAUP [data snapshot](#) shows that "support for faculty freedom of expression has been falling in recent years, particularly among those who hold conservative views." If we are to stem the continued erosion of academic freedom, we must think about it in a different way.

The challenge I am laying out is for us to open up the aperture. To frame academic freedom so it is explicitly clear that it involves the rights of students to learn and the rights of citizens to be informed. The right for communities to have a better future – not just intellectually but economically.

We must make common cause with the local economy, local businesses. Often the college or university is the engine of the local economy. We must build relationships. Offer job training, internships. Let's make it clear we need each other.

That is true on the national level as well. The Trump administration's cuts to the National Institutes of Health, aimed at defunding universities, will decimate research to cure deadly diseases and to foster other economic, health and social advancements.

We must demonstrate the direct connection of community and economic well-being to the purposes of higher education. If our argument for academic freedom is that it is only about the freedom of an elite few, it will fail.

We must show that students' freedom to learn is harmed when educators are too scared to allow discussion of vaguely defined "divisive concepts." We must show that it is an assault



Academic freedom is not a special perk. It is the necessary precondition for experimenting, innovating, taking risks and challenging orthodoxy.

on educational freedom to prohibit teaching a full and honest account of our nation's history. In our pluralistic society, it is unfathomably myopic to limit discussion of racism, sexism and other societal harms.

We are in a dangerous moment, when democratically elected leaders in the United States are actively curtailing freedoms. Look at the torrent of assaults on rights, freedoms and vulnerable populations. The targeting of reproductive freedom, immigrants and the LGBTQIA+ community. And, yes, the targeting of education.

Education unions must be the main defenders of academic freedom. We can't leave it to administrators; many have rolled over in the face of political threats. We can't leave it to governments, because in many places they are the problem.

To secure, protect and promote these rights and this common good, we must act collectively. That's why the AFT is organizing so aggressively, why we are fighting for real job security for our academic workers in precarious appointments, and why we are negotiating protections for academic freedom into our contracts. That's why winning elections is so important.

The AFT has fought the battle for freedom of expression, for academic and intellectual freedom in education, throughout our existence. We will continue this fight, alongside allies, because it is at the very core of who we are as a union. ■

Randi Weingarten is president of the American Federation of Teachers, which represents 1.8 million union members working in education, health care and the public sector.



Cet article est adapté d'un discours prononcé lors de la Conférence de l'ACPPU et de l'Internationale de l'Éducation sur la liberté académique qui s'est tenue à Calgary les 7 et 8 février 2025.

Aux États-Unis, nous sommes confrontés à une grave menace autoritaire. Le président Donald Trump met rapidement en œuvre les diktats destructeurs, déshumanisants et antidémocratiques du [Projet 2025](#), le manuel de jeu autoritaire pour son second mandat.

Elon Musk s'occupe de son propre portefeuille (certains diraient une présidence fantôme) avec l'impunité d'un autocrate et la confiance d'un oligarque. Elon Musk et ses assistants mènent des attaques inconsidérées contre des chercheurs hautement accidentelles et purgent la fonction publique d'experts indépendants.

L'American Federation of Teachers (AFT) utilise tous les outils dont elle dispose pour défendre la démocratie américaine – dans les tribunaux, dans l'opinion publique, au Congrès, par le biais du commerce et en faisant cause commune avec des partenaires communautaires.

La protection de la liberté d'expression est un élément clé de notre combat et, parce que nous sommes un syndicat d'éducatrices et d'éducateurs, la défense de la liberté académique et intellectuelle l'est tout autant. Il y a plus d'un siècle, le slogan fondateur de l'AFT était «La démocratie dans l'éducation, l'éducation pour la démocratie». Nous comprenons que la liberté d'expression et de pensée, ainsi que la liberté de poursuivre et de développer de nouvelles connaissances au service du bien public, est d'une importance vitale dans nos salles de classe, dans les amphithéâtres et dans les laboratoires de recherche.

La liberté académique n'est pas une sorte d'avantage spécial. Elle est la condition nécessaire pour expérimenter, innover, prendre des risques et remettre en question l'orthodoxie. Malheureusement, dans le contexte illibéral actuel, la liberté académique est également nécessaire pour enseigner une histoire honnête, pour défendre des vérités scientifiques établies et pour lutter contre l'exclusion et la discrimination des communautés marginalisées.

Les mêmes droits que ceux dont jouissent les citoyennes et citoyens dans une société libre et démocratique – liberté de pensée, d'expression, de presse et d'association, droit de se réunir et de protester pacifiquement, droit à une procédure régulière et protection contre les mesures disciplinaires arbitraires et capricieuses – devraient être garantis dans les

établissements académiques pour le personnel académique, les employés et employées et les étudiantes et étudiants.

Ces droits impliquent la responsabilité de respecter les droits des autres. Par exemple, il n'est pas acceptable d'insister sur son propre droit à accueillir des oratrices et des orateurs sur un campus tout en cherchant à déplateformiser des oratrices et orateurs du campus avec lesquels on n'est pas d'accord.

Au milieu de la vague de protestations sur les campus après l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023 et la guerre de Gaza qui s'en est suivie, l'AFT a réaffirmé son engagement en faveur de la liberté d'expression et de la protestation pacifique et non violente, et a réitéré sa condamnation de l'antisémitisme et des discours de haine et de violence contre les musulmans et les arabes. Nous devons condamner la haine et la violence et défendre la liberté académique et la liberté d'expression.

Il est clair qu'il faut faire davantage pour que toutes les étudiantes et étudiants, tous les membres du personnel académique et les employés et employées se sentent en sécurité et bienvenus sur les campus et qu'elles ou ils puissent interagir au-delà des différences. Les collèges et les universités devraient être des lieux de débat libre et ouvert, où des sujets difficiles – et parfois douloureux – et des idées opposées devraient être discutés et débattus dans le respect de la diversité de pensée, de la dignité et de l'humanité de chacun.

Contrairement aux affirmations de certains selon lesquelles les universités sont des bastions d'endoctrinement, l'objectif de l'éducation n'est pas de mettre toutes les étudiantes et tous les étudiants sur la même longueur d'onde sur le plan politique ou idéologique. Il s'agit de développer leur capacité à analyser, critiquer et contextualiser les informations – à penser par eux-mêmes. L'esprit critique est le muscle le plus important dans l'exercice de la démocratie.

Des forces affaiblissent la liberté académique

La démocratie américaine et la liberté académique dans les collèges et universités des États-Unis sont menacées simultanément.

La tendance au [désinvestissement](#) public depuis 50 ans dans nos universités et collèges publics a conduit à une augmentation des frais de scolarité et des droits d'inscription pour les étudiantes et étudiants, à des [coupes dans les programmes académiques](#), à des fermetures d'établissements et au déclin des postes stables et à temps plein en milieu académique.

La surveillance politique et les attaques contre les universités et les collèges se sont intensifiées pendant la période précédant l'élection présidentielle de 2024. Les républicains au Congrès



ont convoqué les rectrices et recteurs d'université à des audiences de type McCarthy sur leur gestion des manifestations contre la guerre à Gaza. Les principales législatrices et principaux législateurs républicains ont menacé de retirer des milliards de dollars de financement fédéral aux universités qui ont autorisé des manifestations pro-palestiniennes sur leurs campus.

M. Trump s'en prend également aux universités américaines, qu'il accuse d'être « dominées par des maniaques marxistes et des fous ».

Au cours de la première semaine de son second mandat, M. Trump a émis des décrets qui ont créé une incertitude et une anxiété considérables pour les chercheuses et chercheurs et les scientifiques qui dépendent des subventions fédérales pour financer leurs recherches et leurs moyens de subsistance.

À cette litanie de défis s'ajoute un problème de longue date auquel nous devons faire face : la perception de l'enseignement postsecondaire comme élitiste.

Comment défendre et renforcer la liberté académique?

Voici ce que je pense de ce que nous devons faire pour garantir la protection du travail académique : nos efforts doivent s'articuler autour de l'objectif central de l'enseignement postsecondaire – en fait, autour de l'objectif de la connaissance –, c'est-à-dire faire progresser les connaissances, favoriser la mobilité sociale, créer des opportunités et s'assurer que la société en bénéficie. Je pense que la plupart des Américaines et des Américains soutiennent généralement ces objectifs.

Mais nous devons être lucides. La plupart des gens aux États-Unis estiment que le concept de permanence de l'emploi a des relents de supériorité (« nous sommes meilleurs que vous »). Un aperçu des données de l'AAUP montre que « le soutien à la liberté d'expression du personnel académique a chuté ces dernières années, en particulier parmi celles et ceux qui ont des opinions conservatrices ». Si nous voulons enrayer l'érosion continue de la liberté académique, nous devons l'envisager différemment.

Le défi que je lance est celui de l'ouverture. Nous devons définir la liberté académique de manière à ce qu'il soit explicitement clair qu'elle implique les droits des étudiantes et étudiants à apprendre et les droits des citoyennes et citoyens à être informés. Le droit des collectivités à avoir un meilleur avenir, non seulement intellectuel mais aussi économique.

Nous devons faire cause commune avec l'économie locale, les entreprises locales. Souvent, l'université ou le collège est le moteur d'une économie locale. Nous devons établir des relations. Offrir des formations professionnelles, des stages. Il est clair que nous avons besoin les uns des autres.

C'est également vrai au niveau national. Les coupes de l'administration Trump dans les Instituts nationaux de la santé, visant à abolir le financement aux universités, décimeront la recherche pour guérir des maladies mortelles et empêcheront de faire d'autres avancées économiques, sanitaires et sociales.

Nous devons démontrer le lien direct entre le bien-être économique et communautaire et les objectifs de l'enseignement postsecondaire. Si notre argument en faveur de la liberté académique consiste à dire qu'il s'agit uniquement de la liberté d'une élite, il échouera.

Nous devons montrer que la liberté d'apprentissage des étudiantes et étudiants est mise à mal lorsque les éducatrices et éducateurs ont trop peur d'autoriser la discussion sur des « concepts qui divisent » vaguement définis. Nous devons montrer que l'interdiction d'enseigner un récit complet et honnête de l'histoire de notre nation constitue une atteinte à la liberté d'enseignement. Dans notre société pluraliste, il est totalement inconcevable de limiter la discussion sur le racisme, le sexisme et d'autres préjugés sociétaux.

Nous vivons un moment dangereux, où des dirigeantes et dirigeants démocratiquement élus aux États-Unis restreignent activement les libertés. Regardez le torrent d'attaques contre les droits, les libertés et les populations vulnérables. La liberté de reproduction, les immigrés et la communauté LGBTQIA+ sont pris pour cible. Et, oui, le ciblage de l'éducation.

Les syndicats du secteur de l'éducation doivent être les principaux défenseurs de la liberté académique. Nous ne pouvons pas nous en remettre aux administratrices et administrateurs, dont plusieurs ont reculé devant les menaces politiques. Nous ne pouvons pas nous en remettre aux gouvernements, car à de nombreux endroits, ce sont eux qui posent problème.

Pour garantir, protéger et promouvoir ces droits et ce bien commun, nous devons agir collectivement. C'est la raison pour laquelle l'AFT se mobilise de manière aussi agressive, que nous luttons pour une véritable sécurité d'emploi pour le personnel académique occupant des postes précaires et que nous négocions des protections pour la liberté académique dans nos conventions collectives. C'est pourquoi il est si important de remporter des élections.

Tout au long de son existence, l'AFT s'est battue pour la liberté d'expression, pour la liberté académique et intellectuelle dans l'éducation. Nous poursuivrons ce combat, aux côtés de nos alliés, parce qu'il est au cœur même de ce que nous sommes en tant que syndicat. ■

Randi Weingarten est présidente de l'American Federation of Teachers, qui représente 1,8 million de travailleuses et travailleurs syndiqués dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la fonction publique.

Standing together against Bill 12: The fight for Nova Scotia's universities



By Teresa Workman

The Nova Scotia government's recent introduction of Bill 12 – one of several

pieces of legislation that will remove environmental protections, limit freedom of information, and align our universities with government priorities – has left a distinct chill in the air that we all feel here on the East Coast. Add to that the downright uneasy feeling emanating from the political climate south of the border, and I would describe the university community here as concerned. In these fractious times, it is imperative that we stand together against this dangerous piece of legislation.

If passed, Bill 12 would grant the Minister of Advanced Education unprecedented authority over university governance, research priorities and institutional decision-making. While the bill is framed as a measure for sustainability and accountability, it threatens the very foundation of academic independence and university autonomy. The government's overreach into our institutions is not just an administrative issue – it is a fundamental attack on the ability of universities to foster critical thinking, innovation and democratic discourse.

Research Nova Scotia Corporation, an independent organization that funds research in the province, will be forced to align its funding decisions with government-mandated priorities. This gives the minister unilateral power to dictate key research directions. As a result, critical areas of study that may not align with the government's immediate political agenda – such as climate change research, disability management or



The government's overreach into our institutions is not just an administrative issue – it is a fundamental attack on the ability of universities to foster critical thinking, innovation and democratic discourse.

agri-genomics – could see funding cut or eliminated.

Universities exist to cultivate critical thinking, innovation and academic freedom, not to serve as an echo chamber for government preferences. When research is dictated by political motives rather than intellectual pursuit, the entire province suffers.

Bill 12 would allow the minister to withhold funding if a university does not align with government-imposed social and economic priorities. Additionally, the bill empowers the minister to impose a “revitalization plan” at their discretion – meaning universities could be forced into restructuring based on political motives rather than educational needs. This amendment threatens the right to collective bargaining for university employees.

Another component of Bill 12 is the University Board Governance Act. This allows the minister to appoint up to half of a university's Board of Governors, thereby granting the government direct influence over university governance. The independence of Boards of Governors is critical to ensure that universities are run in the best interests of their students, faculty and communities – not according to the political whims of the government of the day. The bill does not consider the

crucial role that senates play in university governance. By undermining this collegial governance model, the bill dismantles the democratic structure that allows universities to function as independent institutions.

But the most alarming effect of this bill is the fear and apprehension that academic staff are facing. Academic staff across Nova Scotia's universities are unsettled by Bill 12, which represents an unprecedented level of government intrusion into post-secondary institutions. This legislation threatens the fundamental autonomy of universities, shifting power away from academic experts and into the hands of government-appointed administrators with priorities that may not align with the core mission of higher education. The fear is not just about policy changes – it is about the erosion of academic freedom, the potential for politically motivated decision-making, and the chilling effect this will have on both academic staff and students.

There is a real fear that this legislation could lead to funding decisions based on compliance rather than academic merit, forcing universities to cater to government-defined “social and economic priorities” at the expense of disciplines that foster creativity, critical analysis

and innovation. The threat of programs being cut or weakened, particularly in the humanities and social sciences, is real – especially for smaller, rural institutions that lack the financial flexibility of their urban counterparts.

Bill 12 is not just a policy shift. It is an existential threat to the integrity of higher education in Nova Scotia. Once university independence is compromised, it may be nearly impossible to restore. At a time when collaboration between government and academia is needed most, Bill 12 risks centralizing power in a way that

silences independent thought, curtails research freedom, and diminishes the ability of universities to serve as critical pillars of democracy.

With a super-majority, as the NS government currently has, it may not be possible to stop this bill. By the time this goes to press, Bill 12 may have already achieved royal assent. But if we have even a smidgeon of a chance to stop it, it will take all stakeholders to actively oppose Bill 12 and demand a fair and transparent legislative process that protects the independence of Nova

Scotia’s universities. We cannot allow Bill 12 to pass without resistance. We must stand together because the only way to stop a bully is through collective strength.

The future of Nova Scotia’s universities, and the quality of education for generations to come, depends on our willingness to fight for academic freedom today. We owe it to our universities to try. ■

Teresa Workman, MPR is the Communications Manager for the Association of Nova Scotia University Teachers (ANSUT).

Unlock your exclusive cashback offer with nesto

CAUT members enjoy low rates, expert advice, and a members-only cashback offer when they fund their mortgage with nesto.



Speak to an expert mortgage advisor now.

+1 833-385-0143



Proud Canadian Company

nesto
Mortgage Experts™

Terms & conditions apply. nesto reserves the right, in its sole discretion, to terminate the cash back offer, in whole or in part, and/or modify, amend or suspend the cash back offer and/or the terms and conditions in any way, at any time, for any reason without prior notice. nesto Inc. Licenses: Mortgage Brokerage Ontario #13044, Saskatchewan #316917, New Brunswick #180045101, Nova Scotia #202507230; Mortgage Brokerage Firm Quebec #605058; British Columbia, Alberta, Newfoundland/Labrador, PEI, Yukon, Nunavut, Northwest Territories.

Tous ensemble contre le projet de loi 12 : la lutte pour les universités de la Nouvelle-Écosse

Par Teresa Workman

Le récent dépôt par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse du projet de loi 12 – l'un des nombreux textes législatifs qui supprimeront les protections environnementales, limiteront la liberté d'information et aligneront nos universités sur les priorités du gouvernement – a jeté un froid indéniable ici, sur la côte est. Si l'on ajoute le sentiment de malaise qui émane du climat politique au sud de la frontière, je dirais que la communauté universitaire de la région est inquiète. En ces temps difficiles, il est impératif que nous fassions front commun contre ce dangereux projet de loi.

S'il est adopté, le projet de loi 12 accordera au ministre de l'Enseignement supérieur un pouvoir sans précédent sur la gouvernance des universités, les priorités de recherche et la prise de décision institutionnelle. Alors que le projet de loi est présenté comme une mesure de durabilité et de responsabilité, il menace le fondement même de l'indépendance académique et de l'autonomie des universités. L'ingérence du gouvernement dans nos établissements n'est pas seulement une question administrative, c'est une attaque fondamentale contre la capacité des universités à favoriser la pensée critique, l'innovation et le discours démocratique.

L'organisme Research Nova Scotia, une entité indépendante qui finance la recherche dans la province, sera contrainte d'aligner ses décisions de financement sur les priorités imposées par le gouvernement. Cela donne au Ministre le pouvoir unilatéral de dicter les grandes orientations de la recherche. Par conséquent, des domaines d'études essentiels qui ne correspondent pas nécessairement à l'agenda politique immédiat du gouvernement, tels que la



L'ingérence du gouvernement dans nos établissements n'est pas seulement une question administrative, c'est une attaque fondamentale contre la capacité des universités à favoriser la pensée critique, l'innovation et le discours démocratique.

recherche sur le changement climatique, la gestion des limitations fonctionnelles ou la génomique dans l'agriculture, pourraient voir leur financement réduit ou supprimé.

Les universités existent pour cultiver la pensée critique, l'innovation et la liberté académique, et non pour servir de chambre d'écho aux préférences gouvernementales. Lorsque la recherche est dictée par des motifs politiques plutôt que par la quête intellectuelle, c'est toute la province qui en pâtit.

Le projet de loi 12 permettrait au Ministre de suspendre le financement d'une université qui ne s'alignerait pas sur les priorités sociales et économiques imposées par le gouvernement. En outre, le projet de loi habilite le Ministre à imposer un « plan de revitalisation » à sa discrétion, ce qui signifie que les universités pourraient être contraintes de se restructurer pour des motifs politiques plutôt que pour répondre à des besoins éducatifs. Cet amendement menace le droit à la négociation collective des employées et employés des universités.

Un autre élément du projet de loi 12 porte sur la University Board Governance Act (Loi sur la gouvernance des conseils d'administration des universités). Cette loi permet au Ministre de nommer

jusqu'à la moitié des membres du conseil d'administration d'une université, accordant ainsi au gouvernement une influence directe sur la gouvernance de l'université. L'indépendance des conseils d'administration est essentielle pour garantir que les universités sont gérées dans le meilleur intérêt de leurs étudiantes et étudiants, du personnel académique et de leurs collectivités, et non en fonction des caprices politiques du gouvernement en place. Le projet de loi ne tient pas compte du rôle crucial que jouent les sénats dans la gouvernance des universités. En sapant ce modèle de gouvernance collégiale, le projet de loi démantèle la structure démocratique qui permet aux universités de fonctionner comme des institutions indépendantes.

Mais l'effet le plus alarmant de ce projet de loi est la peur et l'appréhension auxquelles est confronté le personnel académique. Le personnel académique des universités de la Nouvelle-Écosse est déstabilisé par le projet de loi 12, qui représente un niveau sans précédent d'intrusion du gouvernement dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Ce projet de loi menace l'autonomie fondamentale des universités, en transférant le pouvoir des experts académiques aux mains

d'administratrices et d'administrateurs nommés par le gouvernement, dont les priorités peuvent ne pas correspondre à la mission fondamentale de l'éducation postsecondaire. La crainte ne porte pas seulement sur les changements de politique, mais sur l'érosion de la liberté académique, sur la possibilité de prendre des décisions motivées par des considérations politiques et sur l'effet dissuasif que cela aura sur le personnel académique et sur les étudiantes et étudiants.

Une crainte réelle existe que ce projet de loi ne conduise à des décisions de financement basées sur la conformité plutôt que sur le mérite académique, obligeant les universités à répondre aux « priorités sociales et économiques » définies par le gouvernement au détriment des disciplines qui favorisent la créativité, l'analyse critique et l'innovation. La menace de suppression ou de réduction de programmes, en particulier dans

le domaine des sciences humaines et sociales, est réelle, surtout pour les établissements ruraux de petite taille qui n'ont pas la flexibilité financière de leurs homologues urbains.

Le projet de loi 12 ne correspond pas seulement à un changement de politique. Il constitue une menace existentielle pour l'intégrité de l'éducation postsecondaire en Nouvelle-Écosse. Une fois l'indépendance des universités compromise, il pourrait être pratiquement impossible de la rétablir. À un moment où la collaboration entre le gouvernement et le milieu académique est la plus nécessaire, le projet de loi 12 risque de centraliser le pouvoir d'une manière qui réduira au silence la pensée indépendante, limitera la liberté de recherche et diminuera la capacité des universités à servir de piliers essentiels à la démocratie.

Avec une super-majorité, comme celle dont dispose actuellement le gouvernement de la Nouvelle-Écosse,

il ne sera peut-être pas possible d'arrêter ce projet de loi. Au moment où le présent texte sera publié, le projet de loi 12 aura peut-être déjà reçu la sanction royale. Mais si nous avons ne serait-ce qu'une petite chance de l'arrêter, il faudra que toutes les parties intéressées s'opposent activement au projet de loi 12 et exigent un processus législatif équitable et transparent qui protège l'indépendance des universités de la Nouvelle-Écosse. Nous ne pouvons pas laisser le projet de loi 12 être adopté sans résistance. Nous devons faire front commun, car seule la force collective permet d'arrêter un tyran.

L'avenir des universités de la Nouvelle-Écosse et la qualité de l'éducation pour les générations à venir dépendent de notre volonté de lutter pour la liberté académique aujourd'hui. Nous devons à nos universités d'essayer. ■

Teresa Workman, MPR, est directrice des communications de l'Association of Nova Scotia University Teachers (ANSUT).

Votre offre exclusive de remise en argent avec nesto

Les membres de l'ACPPU bénéficient de taux bas, de conseils d'experts et d'une offre de remise en argent exclusive lorsqu'ils financent leur hypothèque avec nesto.



Parlez à un conseiller hypothécaire.

+1 833-385-0143

nesto
Experts hypothécaires^{MC}

Les termes et conditions s'appliquent. nesto se réserve le droit, à sa seule discrétion, de résilier l'offre de remise en argent, en tout ou en partie, et/ou de modifier, de suspendre l'offre et/ou les modalités de quelque manière que ce soit, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. nesto Inc. Cabinet en courtage hypothécaire. Ontario #13044, Saskatchewan #316917, Nouveau-Brunswick #180045101, Nouvelle-Écosse #2022-3000221; maison de courtage d'hypothèques Québec #605058; Colombie-Britannique, Alberta, Terre-Neuve/Labrador, I.-P.-É., Manitoba, Yukon, Nunavut, Territoires du Nord-Ouest.



**Fièremment
canadienne**

Canada's overzealous copyright law deprives us of our own cultural heritage



By Donald Taylor and Jennifer Zerkee

In 2024, the estate of street photographer Vivian Maier, who died 15 years earlier, sued Toronto's Stephen Bulger Gallery for allegedly [producing and selling](#) reproductions of her work without authorization.

In 2021, the heirs of Thomas P. Kelley sued author Nate Hendley for allegedly infringing on the copyright of Kelley's book, *The Black Donnellys*, which was published three generations earlier in 1954.

A recent expansion of Canadian copyright protection means contemporary artists and curators will increasingly face the prospect of being blocked from legally using and sharing items of cultural heritage by creators who are deceased – sometimes decades ago.

The issue of copyright infringement is intricate with many different potential consequences. It is a balancing act between the rights of creators and users.

When that balance works, artists and creators enjoy incentives that propel new work while members of the public enjoy consuming their content. As part of this balance, the *Copyright Act* includes "fair dealing" provisions that permit the use of copyright protected materials without permission in certain situations including research and news reporting.

Under most circumstances, copyright protection of written material, visual material and music prevents unfettered use. However, once a copyright expires the work enters the [public domain](#) which means it can be freely copied or adapted



Canadians deserve a Copyright Act that doesn't lock up all cultural materials for a century or more after their creation, including works with no remaining commercial value.

by new generations of creators making new things.

A broad and deep public domain enriches our social and cultural lives.

Extended protection in Canada

In 2022, Canada extended copyright protection from 50 years after the death of the creator to 70 years. Consequently, very little will enter Canada's public domain until 2043.

Extending copyright by twenty years was a concession Canada made during the 2017-18 Canada-US-Mexico free trade agreement (CUSMA) negotiations. Unfortunately, term extension implementation was lopsided – no additional or expanded user rights were introduced to offset the loss to Canada's public domain.

Theoretically, the longer a piece of copyright material is protected, the more revenue the owner stands to collect over time. However, this [rarely](#) plays out.

And, materials that remain moneymakers well beyond a creator's death are equally rare, usually appearing in the form of blockbuster books, music or films.

More typically, after only a few years on bookstore shelves, most books are no longer making money. Similarly, a [2020](#)

[study](#) found that most music album and track sales fall to nearly zero within one year after their release.

Protection in perpetuity

Authors or creators can transfer their ownership of copyright to others. In other words, copyright protection benefits the owner of the work, who may not be its creator.

Materials that remain marketable beyond the lifetime of a creator often have copyrights that were transferred from the creator to a production company. Canadian rock legend [Bryan Adams](#) argues that copyright should automatically transfer back to the creator after 25 years so they may benefit from any continued use of their work.

Copyright doesn't just protect some things; in Canada it is automatically extended to everything.

Under Canada's updated copyright act, that photograph you just posted to social media will be protected well into the 22nd century. Will your estate or your children care or even be aware that they've inherited your copyrights?

Longer copyright terms present the added challenge of locating copyright owners to ask permission to use their material. Often these materials end up

[orphaned](#) – inaccessible to anyone seeking to legally use them in some new way.

Cultural heritage organizations like libraries and archives currently hold significant stores of content created by local communities that tell Canadians' stories going back decades.

The copyright owners of these works are often unknown or unreachable. Digitizing and distributing these works would infringe copyright and break the law.

Often, such treasures remain locked down in libraries and archives until librarians and archivists are confident that copyright has expired. In some cases, out of an abundance of caution and fear of legal repercussions, they wait more than [a century](#) after having been created.

Opening communal benefits

Why should Canadians have to wait well

over a century to access our community voices and stories?

In response to this dilemma Canadian cultural heritage organizations have been advocating for an amendment to the *Copyright Act* to make available these otherwise trapped orphan works.

Group of Seven painter [A.Y. Jackson](#) died in 1974. Until two years ago, we expected his paintings to be entering the public domain this year. However, under the new rule, copyright will not expire in his art works until 2045 – a century after he created most of his paintings.

Were Jackson's art in the public domain, images could be freely included in documentaries, books, research articles or presentations. Because they are not in the public domain, anyone wishing to use them must first determine who owns Jackson's estate, request permission, and

cross their fingers.

Canadians deserve a *Copyright Act* that doesn't lock up all cultural materials for a century or more after their creation, including works with no remaining commercial value.

And for what? Copyright laws that continually expand copyright present little or no benefit to either their creators or those wishing to use them.

Until it is changed, Canada's *Copyright Act* will continue to act as a barbed wire fence between Canadians and their own cultural heritage. ■

Donald Taylor is the copyright officer, head of interlibrary loans, and research repository (Summit) co-ordinator at Simon Fraser University. Jennifer Zerkee is the copyright specialist at Simon Fraser University.

This article has been republished with permission from [Policy Options – Institute for Research on Public Policy](#).



J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship for Doctoral Studies

The J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship Trust was founded to honour the memory of the first executive secretary of CAUT. Each year a fellowship in the amount of \$5,000 is awarded, tenable for one year of a doctoral program in any field of study at a Canadian university.

Deadline: April 30, 2025

Bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid pour études doctorales

La Fiducie de la Bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid a été créée pour rappeler la mémoire du premier secrétaire général de l'ACPPU. Chaque année une bourse d'études de 5 000 \$ est attribuée à une doctorante ou un doctorant inscrit à un programme d'une université canadienne.

Date limite : 30 avril 2025

For more information and to apply
Pour plus d'information et pour postuler

STEWARTREID.CAUT.CA

La loi surprotégeant le droit d'auteur au Canada nous prive de notre propre patrimoine culturel

Par Donald Taylor et Jennifer Zerkee

En 2024, la succession de la photographe de rue Vivian Maier, décédée 15 ans plus tôt, a poursuivi la galerie Stephen Bulger de Toronto pour avoir prétendument produit et vendu des reproductions de son œuvre sans autorisation.

En 2021, les héritiers de Thomas P. Kelley ont poursuivi l'auteur Nate Hendley pour avoir prétendument enfreint le droit d'auteur de l'ouvrage de Kelley, *The Black Donnellys*, publié trois générations plus tôt en 1954.

Par suite de la récente prolongation de la protection du droit d'auteur canadien, les artistes et les curatrices et curateurs contemporains seront de plus en plus confrontés à la perspective d'être empêchés d'utiliser et de partager légalement des éléments du patrimoine culturel de créatrices et de créateurs décédés – parfois depuis des décennies.

La question de la violation du droit d'auteur est complexe et comporte de nombreuses conséquences potentielles différentes. C'est un exercice d'équilibrisme entre les droits des créatrices et créateurs et des utilisatrices et utilisateurs.

Lorsque cet équilibre est atteint, les artistes et les créatrices et créateurs bénéficient d'incitations qui propulsent de nouvelles œuvres tandis que le public apprécie de consommer leur contenu. Dans le cadre de cet équilibre, la *Loi sur le droit d'auteur* comprend des dispositions relatives à l'utilisation équitable qui permettent d'utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur sans autorisation dans certaines situations, notamment pour la recherche et les reportages.

Dans la plupart des cas, la protection du droit d'auteur sur le matériel écrit, visuel et musical empêche l'utilisation sans entrave. Cependant, une fois l'expiration d'un droit d'auteur, l'œuvre entre dans le domaine public, ce qui

signifie qu'elle peut être librement reproduite ou adaptée par de nouvelles générations de créatrices et créateurs qui produisent de nouvelles choses.

Un vaste et profond domaine public enrichit nos vies sociales et culturelles.

Protection prolongée au Canada

En 2022, le Canada a étendu la protection du droit d'auteur de 50 ans après la mort de la créatrice ou du créateur à 70 ans. Par conséquent, très peu d'œuvres entreront dans le domaine public canadien avant 2043.

La prolongation du droit d'auteur de vingt ans était une concession faite par le Canada lors des négociations de l'accord de libre-échange Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) de 2017-2018. Malheureusement, la façon de mettre en œuvre la prolongation de la durée de protection des droits était déséquilibrée – aucun droit d'utilisation supplémentaire ou élargi n'a été introduit pour compenser la perte du domaine public canadien.

Théoriquement, plus la durée d'un élément protégé par le droit d'auteur est longue, plus la détentrice ou le détenteur de l'élément est susceptible de percevoir des revenus au fil du temps. Cependant, cette situation se produit rarement.

Et le matériel qui reste lucratif bien au-delà de la mort de la créatrice ou du créateur est tout aussi rare, apparaissant généralement sous la forme de livres, de musique ou de films à succès.

Plus typiquement, après seulement quelques années sur les étagères des librairies, la plupart des livres ne rapportent plus rien. De même, une étude de 2020 a révélé que la plupart des ventes d'albums et de titres de musique tombent presque à zéro dans l'année suivant leur sortie.

Protection à perpétuité

Les auteures et auteurs ou créatrices et

créateurs peuvent transférer la propriété de leurs droits d'auteur à d'autres personnes. Autrement dit, la protection des droits d'auteur profite à la détentrice ou au détenteur des droits de l'œuvre, qui peut ne pas être sa créatrice ou son créateur.

Le matériel qui reste commercialisable au-delà de la vie d'une créatrice ou d'un créateur a souvent des droits d'auteur qui ont été transférés de la créatrice ou du créateur à une société de production. La légende du rock canadien Bryan Adams soutient que le droit d'auteur devrait automatiquement revenir à la créatrice ou au créateur après 25 ans afin qu'elle ou il puisse bénéficier de l'utilisation continue de son œuvre.

Le droit d'auteur ne protège pas seulement certaines choses; au Canada, il s'étend automatiquement à tout.

Selon la nouvelle loi canadienne sur le droit d'auteur, la photographie que vous venez de publier sur les réseaux sociaux sera protégée jusqu'au 22^e siècle. Votre succession ou vos enfants s'en soucieront-ils ou sauront-ils qu'ils ont hérité de vos droits d'auteur?

L'allongement de la durée des droits d'auteur pose le problème supplémentaire de la localisation des détentrices et détenteurs de droits d'auteur pour leur demander l'autorisation d'utiliser leur matériel. Souvent, ce matériel finit par devenir orphelin – inaccessible à quiconque cherchant à l'utiliser légalement d'une nouvelle manière.

Les organisations chargées du patrimoine culturel, telles que les bibliothèques et les archives détiennent actuellement d'importants stocks de contenus créés par les communautés locales qui racontent l'histoire des Canadiennes et Canadiens depuis des décennies.

Les détentrices et détenteurs des droits d'auteur de ces œuvres sont

souvent inconnus ou injoignables. La numérisation et la distribution de ces œuvres constitueraient une violation des droits d'auteur et une infraction à la loi.

Souvent, ces trésors restent enfermés dans les bibliothèques et les archives jusqu'à ce que les bibliothécaires et les archivistes soient sûrs que les droits d'auteur ont expiré. Dans certains cas, par excès de prudence et par peur de répercussions juridiques, elles ou ils attendent plus d'un siècle après leur création.

Générer des bénéfices communautaires sans restriction

Pourquoi les Canadiennes et Canadiens devraient-ils attendre plus d'un siècle pour accéder à nos voix et histoires communautaires?

Face à ce dilemme, les organisations chargées du patrimoine culturel canadien plaident en faveur d'un amendement à la *Loi sur le droit d'auteur* afin de rendre

disponibles ces œuvres orphelines autrement piégées.

Le peintre [A.Y. Jackson](#) du Groupe des Sept est mort en 1974. Jusqu'à il y a deux ans, nous pensions que ses peintures entreraient dans le domaine public cette année. Cependant, selon la nouvelle règle, les droits d'auteur sur ses œuvres d'art n'expireront pas avant 2045, soit un siècle après avoir réalisé la plupart de ses peintures.

Si les œuvres de Jackson étaient dans le domaine public, les images reproduites pourraient être librement incluses dans des documentaires, des livres, des articles de recherche ou des présentations. Mais comme elles ne le sont pas, quiconque souhaitant les utiliser doit d'abord déterminer qui est le propriétaire de la succession de Jackson, demander la permission et croiser les doigts.

Les Canadiennes et Canadiens méritent une *Loi sur le droit d'auteur* qui ne verrouille pas tout le matériel

culturel pendant un siècle ou plus après sa création, y compris les œuvres n'ayant plus de valeur commerciale.

Et pour quoi faire? Les lois régissant le droit d'auteur qui étendent continuellement les droits d'auteur ne présentent que peu ou pas d'avantages pour leurs créatrices ou créateurs ou pour celles ou ceux qui souhaitent les utiliser.

Tant qu'elle ne sera pas modifiée, la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada continuera à faire office de barrière barbelée entre les Canadiennes et Canadiens et leur propre patrimoine culturel. ■

Donald Taylor est agent du droit d'auteur, chef du service des prêts entre bibliothèques et coordonnateur du dépôt de recherche (Summit) à l'Université Simon Fraser. *Jennifer Zerkee* est spécialiste du droit d'auteur à l'Université Simon Fraser.

Cet article a été republié avec la permission d'[Options politiques](#) – Institut de recherche en politiques publiques.

C'est payant d'être membre!

Les membres de l'ACPPU peuvent profiter de rabais exclusifs sur l'assurance auto et habitation et de couvertures bonifiées.

belairdirect.
assurances auto et habitation



Certaines conditions, exigences d'admissibilité, restrictions et exclusions s'appliquent à toutes les offres. Visitez [belairdirect.com](#) pour plus de détails. Les offres peuvent être modifiées sans préavis. Nous offrons les assurances habitation et automobile en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, et l'assurance habitation seulement en Colombie-Britannique. © Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés. 2025

Carys Craig

Carys Craig is a legal scholar and copyright and artificial intelligence expert at Osgoode Hall Law School, York University. She is the director of the Osgoode Professional LLM in Intellectual Property Law Program, and a founding member and the director of Osgoode's Intellectual Property Law & Technology Program.

What is fair dealing?

Fair dealing is the right to use copyright-protected work as the law allows. The doctrine says it is not an infringement of copyright to deal with original work for research and private study, parody, satire, education, criticism and review, and news reporting. For these purposes, people have the right to use protected works, including by making reproductions that would otherwise infringe copyright.

Several factors determine fairness: the purpose and character of the use, the nature of the work, the amount of use, alternatives, and the effect of the dealing on the work and its market value.

The Supreme Court of Canada has repeatedly said that fair dealing is not just a loophole or an exception. It is central to the copyright system and its purpose: to balance rewarding authors and encouraging the creation and dissemination of works, fostering a vibrant public domain. The copyright system consists of owners' and users' rights. Fair dealing is a user's right, and it is one of the ways that the system achieves balance and avoids defeating its own policy goals.

What is the difference between fair dealing and fair use?

The United States' fair use doctrine is broader because it is not limited to specific purposes like the Canadian fair dealing doctrine. However, 21 years of the Supreme Court of Canada's



Copyright law should be technology-neutral. It is an inappropriate tool to regulate AI and provide guardrails.

jurisprudence on the scope of fair dealing as a user right has moved it closer to fair use, making the interpretation of its statutory purposes broader and more flexible. For example, the court has said that we need a liberal interpretation of what constitutes research.

There has been controversy about moving to an open-ended fair use defence in Canadian policymaking. CAUT and others have advocated for this shift in copyright law. I have also argued that we must open fair dealing to make it more like fair use. Although, because of the Supreme Court's jurisprudence, the difference between the two doctrines is increasingly less significant.

How do the two doctrines affect trade relations?

It is typical of the global copyright scene to try to internationalize a high standard of copyright protection for owners with little consideration for the protection of users. Even though fair dealing and fair use are now much aligned, the United States has consistently taken the position in international negotiations that other jurisdictions should not have a broad fair use defence.

The United States exports and demands strong copyright protections from its trading partners but typically refuses to allow them to develop a broad and flexible fair use doctrine. Some countries have done so, notwithstanding, including Israel and Singapore.

What is the impact of AI on fair dealing and fair use?

There is a retrenchment of copyright control over this paradigm-shifting technology and related resistance to fair dealing protecting AI developers from copyright liability.

Some have argued that the fair use doctrine makes it lawful to create AI training datasets with billions of works for which rights were not cleared, thus safeguarding the AI industry from liability. The courts have yet to settle this question in the United States and Canada. Meanwhile, people concerned about extractive or exploitative use of cultural materials argue that training systems on text and data scraped from the internet is not fair dealing.

There are good reasons to be concerned about the significant effect generative AI could have on our cultural landscape and our educational practices. However, I am wary of the hype around AI that overstates its capabilities and future trajectory. I am equally wary of calls for the law to catch up with, regulate or prohibit this recent technology.

Tell us about the AI-copyright trap

In my forthcoming paper titled "The AI-Copyright Trap," I caution against strong copyright protection and limited fair dealing as safeguards for creators and culture against the threats posed by generative AI. Relying on copyright to control AI aligns with the corporate interests of the media, cultural and tech industries.



In my keynote address during Fair Dealing Week, I alluded to a backlash against fair dealing. The powerful industry actors calling for copyright law reform in the AI era are the usual suspects who have been advocating to stamp out fair dealing by educational institutions.

I hope people can realize that harming fair dealing and undermining user rights because of generative AI will hurt us in the academic context. For example, the right to engage in research is a fundamental part of fair dealing. This includes the right to engage in informational analysis of large data sets, the right to use AI to extract data and information from original works, and the right to reproduce the works themselves.

We must, therefore, be cautious about the gut response that training AI models on copyright-protected works is unfair because this is the same argument used against educational copying.

Are there risks to academic freedom?

There are risks to academic freedom if there are restrictions on academics to use AI tools or if there is unnecessary monitoring or control by universities or outside interests.

Concerns about generative AI in the classroom have led to efforts to create rules about its acceptable use that might have unintended consequences. In my view, the concepts of academic honesty and plagiarism are sufficient for such purposes.

Similarly, I worry about a future where there is excessive oversight or control over how researchers and academic staff use AI tools, whether it is for setting and grading assignments or for their own writing and research purposes.

Copyright law should be technology-neutral. It is an inappropriate tool to regulate AI and provide guardrails. ■

Carys Craig

Carys Craig est juriste et experte en droit d'auteur et en intelligence artificielle à la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York. Elle est directrice du programme LL.B professionnel en droit de la propriété intellectuelle, ainsi que membre fondatrice et directrice du programme en droit de la propriété intellectuelle et de la technologie d'Osgoode.

Qu'est-ce que l'utilisation équitable?

L'utilisation équitable est le droit d'utiliser une œuvre protégée par le droit d'auteur comme la loi le permet. Selon cette doctrine, l'utilisation d'une œuvre originale à des fins de recherche et d'étude privée, de parodie, de satire, d'éducation, de critique et de compte rendu, et de reportage ne constitue pas une violation du droit d'auteur. À ces fins, les personnes ont le droit d'utiliser des œuvres protégées, y compris en effectuant des reproductions qui, autrement, enfreindraient le droit d'auteur.

Plusieurs facteurs déterminent l'utilisation équitable : le but et la nature de l'utilisation équitable, la nature de l'œuvre, l'ampleur de l'utilisation équitable, les alternatives et l'effet de l'utilisation équitable sur l'œuvre et sa valeur marchande.

La Cour suprême du Canada a déclaré à plusieurs reprises que l'utilisation équitable n'est pas une simple échappatoire ou une exception. Elle est au cœur du système du droit d'auteur et de son objectif : trouver un équilibre entre la récompense des autrices et auteurs et l'encouragement de la création et de la diffusion des œuvres, en favorisant un domaine public dynamique. Le régime du droit d'auteur se compose des droits des titulaires et des droits des utilisatrices et utilisateurs. L'utilisation équitable est un droit de l'utilisatrice et de l'utilisateur et c'est l'un des moyens par lesquels le système atteint l'équilibre

et évite d'aller à l'encontre de ses propres objectifs.

Quelle est la différence entre l'utilisation équitable et le *fair use*?

La doctrine américaine du *fair use* a un champ d'application plus large parce qu'elle n'est pas limitée à des objectifs spécifiques comme la doctrine canadienne de l'utilisation équitable. Toutefois, 21 années de jurisprudence de la Cour suprême du Canada sur la portée de l'utilisation équitable en tant que droit de l'utilisatrice et de l'utilisateur l'ont rapprochée du *fair use*, rendant l'interprétation de ses objectifs statutaires plus large et plus flexible. Par exemple, la Cour a déclaré que nous avons besoin d'une interprétation libérale de ce qui constitue la recherche.

Le passage à un régime non limitatif fondé sur la doctrine du *fair use* a suscité la controverse dans l'élaboration des politiques canadienne de l'utilisation équitable. L'ACPPU et d'autres ont préconisé ce changement dans la *Loi sur le droit d'auteur*. J'ai également soutenu que nous devons ouvrir le concept d'utilisation équitable pour qu'il ressemble davantage au concept du «*fair use*». Toutefois, en raison de la jurisprudence de la Cour suprême, la différence entre les deux doctrines est de moins en moins significative.

Comment les deux doctrines affectent-elles les relations commerciales?

La scène mondiale du droit d'auteur tente généralement d'internationaliser un niveau élevé de protection du droit d'auteur pour les titulaires, sans grande considération pour la protection des utilisatrices et utilisateurs. Même si les notions d'utilisation équitable et de *fair use* sont aujourd'hui largement alignées, les États-Unis ont toujours adopté, lors des négociations internationales,

la position selon laquelle les autres juridictions ne devraient pas disposer d'une défense étendue en matière de *fair use*.

Les États-Unis exportent et exigent de leurs partenaires commerciaux des protections solides en matière de droits d'auteur, mais refusent généralement de leur permettre d'élaborer une doctrine large et souple en matière de *fair use*. Certains pays l'ont néanmoins fait, notamment Israël et Singapour.

Quel est l'impact de l'IA sur l'utilisation équitable et le *fair use* ?

On assiste à un repli du contrôle du droit d'auteur sur cette technologie qui change de paradigme et à une résistance connexe à l'utilisation équitable protégeant les développeurs d'IA de toute responsabilité en matière de droit d'auteur.

Certains ont fait valoir que la doctrine du *fair use* rend licite la création d'ensembles de données d'entraînement à l'IA contenant des milliards d'œuvres pour lesquelles les droits n'ont pas été acquittés, protégeant ainsi l'industrie de l'IA de toute responsabilité. Les tribunaux n'ont pas encore tranché cette question aux États-Unis et au Canada. Par ailleurs, les personnes préoccupées par l'utilisation extractive ou l'exploitation du matériel culturel soutiennent que l'entraînement de systèmes à partir de textes et de données récupérés sur l'internet n'est pas une utilisation équitable.

Il y a de bonnes raisons de s'inquiéter de l'effet significatif que l'IA générative pourrait avoir sur notre paysage culturel et nos pratiques éducatives. Toutefois, je me méfie du battage médiatique autour de l'IA qui surestime ses capacités et sa trajectoire future. Je me méfie également des appels à ce que la loi rattrape, réglemente ou interdise cette technologie récente.

Qu'en est-il du piège de la propriété intellectuelle liée à l'IA?

Dans mon prochain article intitulé «The AI-Copyright Trap», je mets en garde contre une protection forte du droit d'auteur et une utilisation équitable limitée en tant que garanties pour les créatrices et créateurs et la culture contre les menaces posées par l'IA générative. S'appuyer sur le droit d'auteur pour contrôler l'IA rejoint les intérêts des entreprises des secteurs des médias, de la culture et de la technologie.

Dans mon discours d'ouverture lors de la Semaine de l'utilisation équitable, j'ai fait allusion à un retour de bâton contre l'utilisation équitable. Les puissants acteurs de l'industrie qui réclament une réforme de la *Loi sur le droit d'auteur* à l'ère de l'IA sont les suspects habituels qui ont plaidé en faveur de l'élimination de l'utilisation équitable par les établissements d'enseignement.

J'espère que les gens se rendront compte que le fait de porter atteinte à l'utilisation équitable et de saper les droits des utilisatrices et des utilisateurs à cause de l'IA générative portera préjudice au milieu universitaire. Par exemple, le droit de mener des recherches est un élément fondamental de l'utilisation équitable. Cela inclut le droit de procéder à l'analyse informationnelle de grands



La Loi sur le droit d'auteur devrait être neutre sur le plan technologique. C'est un instrument inapproprié pour réglementer l'IA et fournir des garde-fous.

ensembles de données, le droit d'utiliser l'IA pour extraire des données et des informations d'œuvres originales, et le droit de reproduire les œuvres elles-mêmes.

Nous devons donc être prudents face à la réaction instinctive selon laquelle il est injuste d'entraîner des modèles d'IA sur des œuvres protégées par le droit d'auteur, car il s'agit du même argument que celui utilisé contre la reproduction à des fins éducatives.

La liberté académique est-elle menacée?

La liberté académique est menacée par les restrictions imposées au personnel académique en matière d'utilisation des outils d'IA ou par une surveillance ou un contrôle non nécessaires de la part des

universités ou d'intérêts extérieurs.

Les inquiétudes suscitées par l'utilisation de l'IA générative en classe ont conduit à des efforts visant à créer des règles sur son utilisation acceptable, qui pourraient entraîner des conséquences inattendues. À mon avis, les concepts d'honnêteté académique et de plagiat sont suffisants à cette fin.

De même, je m'inquiète d'un avenir marqué par une surveillance ou un contrôle excessif de la manière dont les chercheuses et chercheurs et le personnel académique utilisent les outils d'IA, que ce soit pour établir et noter les devoirs ou pour leurs propres travaux d'écriture et de recherche.

La *Loi sur le droit d'auteur* devrait être neutre sur le plan technologique. C'est un instrument inapproprié pour réglementer l'IA et fournir des garde-fous. ■

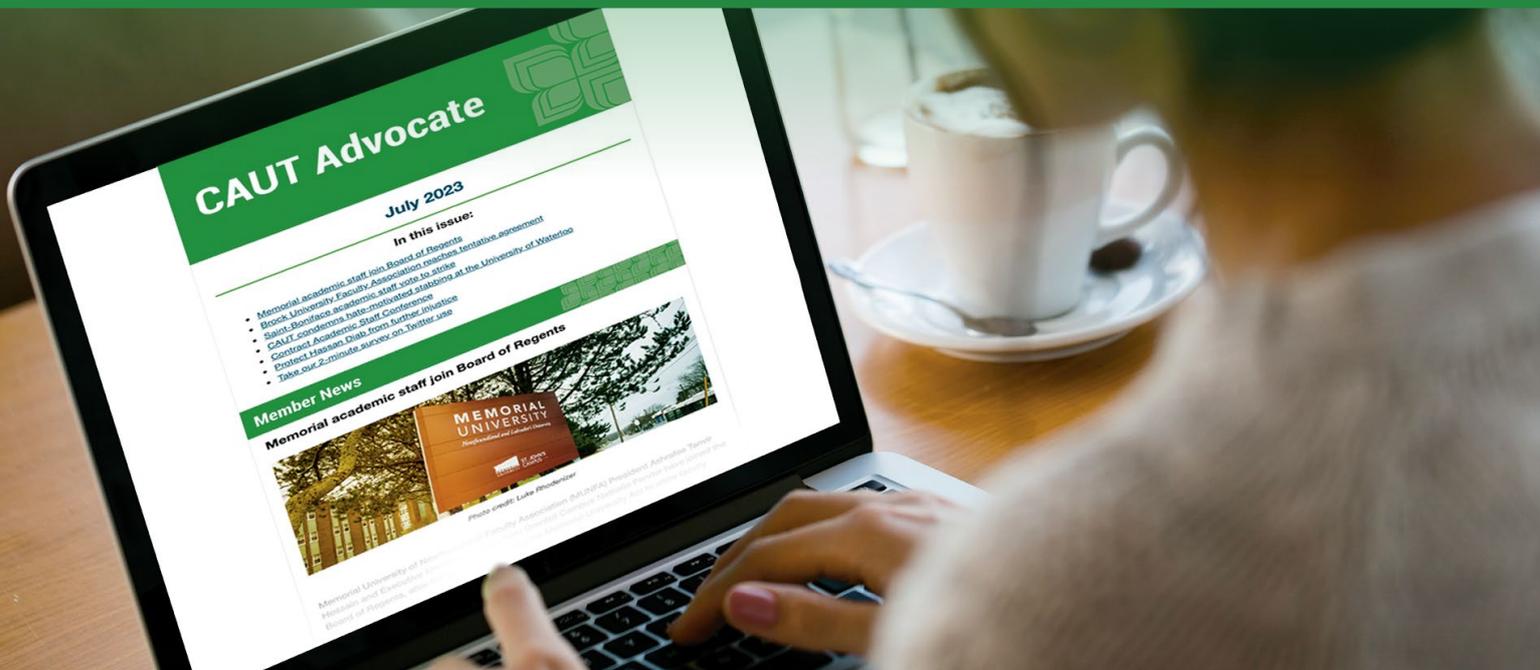
Le Bulletin a besoin de vos idées!

Avez-vous un commentaire réfléchi ou une lettre concise à la rédaction?
Avez-vous une histoire importante à raconter qui ferait un bon article de fond?
Contactez-nous pour nous proposer vos idées.

Prenez connaissance de nos lignes directrices éditoriales sur acppu.ca



CAUT Advocate Le Défenseur de l'ACPPU



The Bulletin is now published four times a year. But every month, we send our supporters a newsletter with the latest CAUT and post-secondary education sector news.

Subscribe at caut.ca to get the newsletter straight to your inbox.

Le Bulletin est désormais publié quatre fois par an. Mais chaque mois, nous envoyons à nos adhérentes et adhérents une lettre d'information contenant les dernières nouvelles de l'ACPPU et du secteur de l'enseignement postsecondaire.

Abonnez-vous sur le site acppu.ca pour recevoir l'infolettre directement dans votre boîte de réception.



CAUT Bulletin ACPPU
2705, promenade Queensview Drive
Ottawa (Ontario) K2B 8K2
1953-2025
In print 72 yrs | Publié depuis 72 ans
ISSN 0007-7887